

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XVII<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

6<sup>e</sup> séance

Séance du mardi 15 octobre 2024

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

### 1. Questions au Gouvernement (p. 5400)

#### GUERRE AU PROCHE-ORIENT (p. 5400)

Mme Elsa Faucillon

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

#### AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT (p. 5401)

M. Fabien Di Filippo

M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics

#### VENTE D'OPELLA PAR SANOFI (p. 5401)

M. Sébastien Chenu

M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

#### VENTE D'OPELLA PAR SANOFI (p. 5402)

M. Charles Rodwell

M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

#### SITUATION AU PROCHE-ORIENT (p. 5403)

Mme Nadège Abomangoli

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

#### SÉCURITÉ CIVILE (p. 5403)

Mme Sophie Pantel

Mme Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'énergie

Mme Sophie Pantel

#### NARCOTRAFICS (p. 5404)

M. Romain Baubry

M. Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur

#### MESURES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES (p. 5405)

Mme Annie Vidal

Mme Agnès Canayer, ministre déléguée chargée de la famille et de la petite enfance

#### LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (p. 5406)

M. Harold Huwart

Mme Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'énergie

M. Harold Huwart

#### QUALITÉ DE L'EAU ET PESTICIDES (p. 5407)

M. Jean-Claude Raux

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

#### VENTE D'OPELLA PAR SANOFI (p. 5407)

M. Hadrien Clouet

M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

M. Hadrien Clouet

#### PROJET DE LOI DE FINANCES (p. 5408)

M. Jean-Paul Mattei

M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics

#### PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (p. 5409)

M. Raphaël Schellenberger

Mme Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'énergie

M. Raphaël Schellenberger

#### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (p. 5409)

M. Éric Ciotti

M. Michel Barnier, Premier ministre

#### POLITIQUE BUDGÉTAIRE (p. 5410)

Mme Eva Sas

M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics

#### VENTE D'OPELLA PAR SANOFI (p. 5411)

M. Jérémie Patrier-Leitus

M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

#### CRISE VITICOLE (p. 5412)

M. Christophe Barthès

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

#### LUTTE CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE (p. 5412)

M. Aurélien Rousseau

Mme Geneviève Darrieussecq, ministre de la santé et de l'accès aux soins

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5413)

**PRÉSIDENCE DE MME NAÏMA MOUTCHOU**

- 2. Prestation de serment de six juges titulaires et de six juges suppléants à la Cour de justice de la République** (p. 5413)
- 3. Approbation des comptes de la sécurité sociale pour 2023** (p. 5414)
  - M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics
  - Mme Geneviève Darrieussecq, ministre de la santé et de l'accès aux soins
  - M. Yannick Neuder, rapporteur général de la commission des affaires sociales
  - M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
  - M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales
  - M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 5420)

Mme Élise Leboucher  
M. Laurent Saint-Martin, ministre  
Mme Geneviève Darrieussecq, ministre  
M. Yannick Neuder, rapporteur général

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 5424)

Mme Annie Vidal (EPR)  
Mme Zahia Hamdane (LFI-NFP)  
Mme Sandrine Runel (SOC)  
M. Thibault Bazin (DR)  
Mme Sandrine Rousseau (EcoS)  
M. Cyrille Isaac-Sibille (Dem)  
M. François Gernigon (HOR)  
M. Laurent Panifous (LIOT)  
M. Yannick Monnet (GDR)  
Mme Joëlle Mélin (RN)

- 4. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 5427)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### GUERRE AU PROCHE-ORIENT

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Elsa Faucillon.

**Mme Elsa Faucillon.** Au moment même où je prends la parole, le génocide se poursuit implacablement à Gaza. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS.)* La famine y fait rage et la Cisjordanie, elle aussi, est en proie aux flammes et au sang. Le tourbillon de souffrances imposé à la Palestine s'étend désormais jusqu'au Liban. Israël bombarde Beyrouth...

**M. Julien Odoul.** Ce sont des victimes du Hamas!

**Mme Elsa Faucillon.** ...et rase des villages entiers dans le Sud-Liban. Combien de temps assisterons-nous à cette indicible horreur – des corps brûlés, ensevelis, meurtris, des hommes et des femmes tentant d'échapper aux bombardements, des enfants au milieu des ruines, des hommes et des femmes qui réclament la libération de leurs proches retenus en otage, des prisonniers politiques torturés?

De Deir Yassin à Deir El-Balah, de la guerre au Liban de 1982 à celle de 2024, des bombardements sur Gaza en 2008, en 2009, puis en 2014 et en 2023, la guerre nourrit la guerre, semant toujours plus de haine, éloignant toujours davantage la paix et la justice. Nous récusons l'idée que la justice ne viendra jamais, que les Palestiniens n'auraient pas droit à l'humanité. L'humanité pour tous, voilà pour quoi nous nous battons! *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.)* Les Palestiniens et les Libanais ne peuvent disparaître derrière des figures de style creuses, des mots vides d'action, des remontrances amicales ou des menaces réputationnelles.

Les attaques contre les casques bleus ne constituent pas seulement un crime de guerre parmi tant d'autres dans ce conflit. Les casques bleus sont les derniers témoins des exactions commises; ils incarnent le droit international – un droit qu'Israël bafoue impunément. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS.)* En s'en prenant aux casques bleus, Israël et son gouvernement d'extrême droite envoient un message clair: ils iront jusqu'au bout, exterminant tout obstacle – et le droit inter-

national n'en est qu'un parmi d'autres – à leur projet d'extension et à leurs velléités suprémacistes. Il est temps d'imposer des sanctions. Allez-vous vraiment les prendre, ou allez-vous encore laisser faire? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP, dont les députés se lèvent. – Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS dont plusieurs députés se lèvent.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Noël Barrot,** *ministre de l'Europe et des affaires étrangères.* La France n'oublie pas que, si cette région se trouve au bord de l'embrasement et traverse une tragédie, le Hamas, qui a perpétré le 7 octobre de l'année dernière le pire massacre antisémite depuis la Shoah, porte une très lourde responsabilité.

**M. Sylvain Maillard et M. Philippe Vigier.** Eh oui!

**M. Jean-Noël Barrot,** *ministre.* Cela dit, la France ne détourne pas le regard et le bilan de cette tragédie, vous l'avez rappelé, s'alourdit d'heure en heure, à Gaza comme au Liban. À Gaza, on déplore quinze morts dans le bombardement d'une école avant-hier; quatre morts et une quarantaine de blessés, dont des femmes et des enfants, dans le bombardement de l'hôpital des martyrs d'Al-Aqsa hier. Au Liban et en Israël, on déplore quatre soldats tués dans une attaque par drone déclenchée par le Hezbollah; vingt-deux morts, dont des femmes et des enfants, dans le bombardement du village chrétien d'Aitou au nord du Liban *(Mme Farida Amrani s'exclame)*; cinq casques bleus blessés dans des tirs de Tsahal au sud du Liban.

S'agissant de Gaza, comme je l'ai indiqué la semaine dernière en réponse à la question de M. Le Coq, la France a été le premier pays à convoquer une conférence humanitaire, un mois après le 7 octobre; elle a été le premier pays occidental à soigner des Gazaouis; elle a pris l'initiative de créer des régimes de sanctions à l'encontre des colons extrémistes et violents *(M. Thomas Portes s'exclame)*; enfin, elle est l'un des seuls pays à soutenir directement l'Autorité palestinienne.

Vous évoquez la situation des casques bleus; permettez-moi de me joindre à vos propos en dénonçant les attaques dont ils ont été victimes, qui constituent une violation manifeste du droit international. *(« Très bien! » sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

**Mme Farida Amrani.** Alors, qu'allez-vous faire?

**M. Jean-Noël Barrot,** *ministre.* C'est la raison pour laquelle le Président de la République, avec ses homologues italien et espagnol, a dès vendredi condamné ces attaques. Elles ont été également condamnées par les Vingt-Sept hier et par le Conseil de sécurité des Nations unies hier soir. Aujourd'hui, le Président de la République réitérera ces condamnations auprès du Premier ministre israélien.

**M. Maxime Laisney.** Il faut agir! Agir!

## AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Monsieur le Premier ministre, ma question concerne l'AME, qui permet aux étrangers en situation illégale de bénéficier de la prise en charge à 100 % de leurs frais médicaux et hospitaliers...

**M. Erwan Balanant.** Pour la santé de tous les Français !

**M. Fabien Di Filippo.** ...couvrant un panier de soins très large. Elle est légitimement remise en cause alors que son budget explose et que plus de 500 000 personnes en bénéficient. La politique menée au cours des dix dernières années a conduit au doublement de son coût (*M. Jean-Paul Lecoq s'exclame*), quand le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 prévoit une nouvelle augmentation des crédits de la mission concernée, d'un montant de 100 millions d'euros.

**Mme Justine Gruet.** Il a raison !

**M. Fabien Di Filippo.** Si les Français peuvent comprendre que des efforts soient nécessaires compte tenu de la situation financière dramatique dont vous avez hérité, ils ne peuvent concevoir qu'on mette davantage à contribution les entreprises et nos concitoyens qui travaillent ou ont travaillé toute leur vie, afin de payer la hausse du coût des soins de personnes qui violent nos lois.

**Mme Anne-Laure Blin.** Tout à fait !

**M. Fabien Di Filippo.** Faire croire que nous voudrions refuser des soins à des personnes en danger de mort est complètement fallacieux. (*Mme Nathalie Oziol s'exclame.*) L'AME couvre bien plus que les urgences de santé et la prévention d'épidémies potentielles ; elle finance sans contrepartie des soins non urgents comme des prothèses de hanche...

**M. Ugo Bernalicis.** Essayez donc de marcher sans prothèse de hanche !

**M. Fabien Di Filippo.** ...ou des anneaux gastriques, constituant ainsi l'un des moteurs puissants d'une pompe aspirante de l'immigration illégale et encourageant ses bénéficiaires à demeurer sur notre sol. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) Nos voisins sont beaucoup plus réalistes : en Grande-Bretagne, en dehors des femmes enceintes et des enfants, les illégaux doivent s'acquitter, préalablement à tout soin non urgent, d'une somme équivalente à 150 % de leur coût pour le système de santé britannique.

**M. Pierre Cordier.** Très juste ! Et ils sont de gauche, en Angleterre !

**M. Fabien Di Filippo.** Le rêve français, pour ceux qui aspirent à rejoindre notre belle nation, doit redevenir celui où l'on respecte les lois républicaines, où l'on vient pour bâtir sa vie et contribuer au projet national par le travail, avant de vouloir bénéficier de droits individuels et de prestations sociales généreuses payées à crédit sur le dos des générations futures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe UDR. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous confirmer la volonté ferme du Gouvernement de réformer l'AME et les mesures envisagées pour en réduire significativement le coût ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe UDR.*)

**M. Philippe Ballard.** Di Filippo, avec nous !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre du budget et des comptes publics.

**M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics.** La hausse de crédits de l'AME dans le projet de loi de finances pour 2025 est une hausse tendancielle et en aucun cas une extension de ce dispositif.

**M. Laurent Jacobelli.** Scandaleux !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Comme pour beaucoup d'autres dépenses prévues dans le PLF, un débat parlementaire important aura lieu, autour des mesures de maîtrise de la dépense mais aussi de contrôle de l'immigration irrégulière, prises par les gouvernements précédents.

**M. Philippe Ballard.** Pour quels résultats ?

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** De la même façon que des efforts seront demandés dans beaucoup de postes de dépense, un effort sera à faire en matière d'AME, d'autant plus réalisable que les mesures de réduction de l'immigration irrégulière, fixées notamment par la dernière loi relative à l'immigration, produiront leurs effets dès 2025.

**M. Pierre Cordier.** C'est Macron qui a saisi le Conseil constitutionnel, quand même !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Par ailleurs, le Gouvernement ne s'interdit pas de prendre des mesures complémentaires, d'abord pour s'assurer que l'AME ne soit jamais détournée de son objet,...

**M. Michel Herbillon.** Il y a du travail !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** ...celui d'un outil de santé publique, permettant d'apporter des soins essentiels et urgents, et de protection de l'ensemble de la population. Le Gouvernement ne renoncera pas à l'impératif de santé et à l'exigence d'humanité liés à l'AME...

**M. Sylvain Maillard.** Bravo !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** ...mais il continuera à lutter contre les différents abus, dans la continuité de ce qui a été engagé en 2019.

**M. Laurent Jacobelli.** Rendez l'argent !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Des mesures seront prises rapidement, à la suite des propositions formulées par Claude Évin et Patrick Stefanini dans leur rapport remis à la fin de l'année dernière : le renforcement des contrôles par l'assurance maladie, l'instauration d'échanges de données avec les consulats pour lutter contre le tourisme médical, ou encore la meilleure prise en compte des ressources du conjoint dans le droit à l'AME. Ce ne sont, à ce stade, que des pistes de travail à discuter ensemble. Dans l'immédiat, le Gouvernement examinera avec vous les amendements, déposés sur le projet de loi de finances pour 2025, visant à maîtriser et stabiliser les dépenses liées à l'AME. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

**M. Pierre Cordier.** Nous en déposons !

## VENTE D'OPELLA PAR SANOFI

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Chenu.

**M. Sébastien Chenu.** J'associe à ma question Michel Guiniot, député de l'Oise. M. Oudéa, le PDG de Sanofi, n'avait pas cru bon alerter Mme Oudéa-Castéra, membre du précédent gouvernement,...

**Mme Maud Bregeon, ministre déléguée auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.** Oh, ce n'est pas bien de dire ça !

**M. Sébastien Chenu.** ...sur la vente de sa filiale Orpella à un fonds de pension américain, qui pourrait entraîner des délocalisations et des suppressions d'emplois, notamment dans les sites de Lisieux et de Compiègne qui produisent le Doliprane. Cette absence de patriotisme économique, qui ne surprendra guère, aura pour conséquence d'entamer encore davantage notre souveraineté sanitaire, et de livrer un fleuron rentable – qui a bénéficié du soutien de la puissance publique au moyen d'une centaine de millions d'euros de crédit d'impôt recherche (CIR) – à une puissance étrangère. Pourtant, d'autres possibilités existaient – notamment des offres françaises qui, par des engagements sociaux plus solides, auraient permis de maintenir cette structure sous pavillon français.

Nous vous le disons tout de go, monsieur le Premier ministre, nous ne nous contenterons pas d'un discours de fier-à-bras qui viendrait rouler les mécaniques – nous gardons le souvenir d'Alstom, racheté par General Electric. (« *Eh oui!* » sur plusieurs bancs du groupe RN.) L'enjeu est simple: soit la France sauvegarde sa production de Doliprane, soit elle se vend aux fonds de pension américains.

**M. Pierre Cordier.** J'ai mal à la tête, monsieur Chenu!

**M. Sébastien Chenu.** Vous n'avez plus d'excuse pour ne pas utiliser le « décret Montebourg », qui soumet à autorisation préalable une cession, totale ou partielle, à une puissance étrangère, de fleurons stratégiques, en particulier dans le secteur de la santé. Voilà d'ailleurs ce que ferait un gouvernement sous l'autorité de la présidente Marine Le Pen. (« *Elle est où?* » sur divers bancs.) Allez-vous utiliser ce décret protecteur ou allez-vous, comme d'habitude, laisser-faire? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je vous remercie d'avoir évoqué la stratégie industrielle et sanitaire que nous menons depuis plusieurs années (*Rires sur plusieurs bancs du groupe RN*), qui a conduit à de nouvelles implantations industrielles (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR*) et à l'ouverture prochaine d'une usine de principes actifs de Seqens dans le sud du pays. Vous avez raison de mentionner la souveraineté industrielle puisque c'est toute la chaîne du médicament qui est en cause. Cependant, vous n'êtes pas le seul à vous en inquiéter; avec Marc Ferracci, ministre délégué chargé de l'industrie, nous nous sommes rendus lundi à Lisieux (« *Nous sommes sauvés!* » sur plusieurs bancs du groupe RN) – mais je pense aussi aux élus de l'Oise, le site de Compiègne étant également concerné.

**Mme Isabelle Santiago.** Et de Vitry-sur-Seine, où on licencie!

**M. Antoine Armand, ministre.** Je veux vous assurer de notre plein engagement à ce sujet, dans le cadre de la procédure de contrôle des investissements étrangers en France. Dès l'annonce par Sanofi de sa volonté d'entrer en négociation, nous avons indiqué les engagements économiques clairs, précis et de long terme qui devaient être respectés, en premier lieu – nous nous retrouverons sur ce point, j'en suis sûr – le maintien en France de l'emploi, de la production du Doliprane, de la recherche et développement ainsi que, plus généralement et pour inclure le site de Compiègne, le maintien de l'empreinte industrielle.

**M. Julien Odoul.** Quel blabla!

**M. Ugo Bernalicis.** Qu'ils rendent le crédit d'impôt recherche!

**M. Antoine Armand, ministre.** Pour vous répondre clairement, nous suivrons la procédure de contrôle des investissements étrangers en France, telle que la loi le prévoit. Il est impossible à ce stade de dire comment la discussion s'achèvera, mais nous ne nous interdisons rien. Rien n'est exclu et nous continuerons à défendre l'emploi industriel et la souveraineté sanitaire, loin des polémiques que certains voudraient susciter. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

#### VENTE D'OPELLA PAR SANOFI

**Mme la présidente.** La parole est à M. Charles Rodwell.

**M. Charles Rodwell.** Ma question s'adresse également au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et porte aussi sur le dossier Sanofi-Opella – c'est bien Opella, monsieur Chenu, et non pas « Orpella ». (*Sourires.*)

Cette entreprise représente l'excellence de l'industrie française, avec près de cent références de médicaments produits et vendus, en France et partout dans le monde. Opella, c'est Doliprane: plus de 400 millions de boîtes achetées chaque année par nos familles.

Ce fleuron français s'apprête, peut-être, à passer sous pavillon américain. (*M. Jean-Paul Lecoq s'exclame.*) Nous doutons, monsieur le ministre, que cette opération serve pleinement nos intérêts et qu'elle s'inscrive dans la politique d'attractivité que nous menons depuis sept ans et qui a permis de créer 2,7 millions d'emplois (*MM. Gabriel Attal, Pierre Cazeneuve, Roland Lescure, Sylvain Maillard et Franck Riester applaudissent*) et qui a permis de relocaliser nos chaînes de valeur au service de l'indépendance de la France. Cela a été le cas, par exemple, pour la production du Doliprane.

Cette politique, enfin, a toujours servi notre intérêt national. Avec Gabriel Attal et Bruno Le Maire,...

**M. Laurent Jacobelli.** Bruno Le Maire, reviens de Suisse!

**M. Charles Rodwell.** ...nous avons renforcé les contrôles sur les investissements étrangers dans les secteurs sensibles. Nous avons ainsi protégé des dizaines d'entreprises stratégiques, comme Biogaran, du rachat ou de la disparition.

Dans cette logique, et dans l'intérêt de notre pays, ni la représentation nationale ni le Gouvernement ne peuvent laisser Sanofi mener cette opération sans contrôle de l'État. C'est pourquoi nous vous avons interpellé, dès vendredi, avec soixante-trois collègues, et c'est aussi pourquoi je vous interpelle aujourd'hui: dans le cadre de la saisine de nos mécanismes de contrôle sur les investissements étrangers, quelles garanties et quelles contreparties pensez-vous obtenir de la part de Sanofi et des différentes parties impliquées dans l'opération?

**M. Pierre Cordier.** C'est une question rédigée par Emmanuel Macron!

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Nationalisez!

**M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je vous remercie pour votre interpellation ainsi que pour celle des députés de votre groupe, qui veillent à la fois à la souveraineté industrielle de notre pays (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et DR*) – avec d'autres, ce n'était évidemment pas exclusif! – mais aussi à la défense de son attractivité et de sa capacité à financer des usines, comme les technologies de pointe de demain.

**M. Michel Herbillon.** Pas seulement!

**M. Antoine Armand, ministre.** Je connais votre engagement personnel sur ce sujet. Je vous rappelle les engagements précis que nous avons commencé à exiger dans la discussion avec les parties prenantes, si toutefois le projet venait à se concrétiser – nous n'en sommes en effet qu'au stade des discussions exclusives. Ce sont le maintien de l'emploi, l'empreinte industrielle, la recherche et le développement et, bien évidemment, la localisation du siège. Que les choses soient très claires : nous mobiliserons l'ensemble de la procédure prévue par le décret relatif aux investissements étrangers en France.

**M. Hervé de Lépinau.** Ça nous rassure !

**M. Antoine Armand, ministre.** L'État, le cas échéant, sera saisi. En accord avec le Premier ministre, je suis en train d'étudier la possible présence de l'État au conseil d'administration d'Opella, ainsi que sa participation au capital. La stratégie industrielle que nous avons construite ces dernières années ne se négocie pas. Comptez sur notre vigilance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

#### SITUATION AU PROCHE-ORIENT

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Nadège Abomangoli.

**Mme Nadège Abomangoli.** « Retirez vos casques bleus immédiatement » : telle est la menace adressée ce dimanche par le Premier ministre israélien Netanyahu à la Force intérimaire des Nations unies au Liban, garante de la paix et de la protection des civils.

**Un député du groupe RN.** Il n'y a que cela qui vous intéresse !

**Mme Nadège Abomangoli.** Depuis jeudi dernier, en effet, plusieurs bases ont été attaquées et cinq casques bleus ont été blessés par des tirs délibérés de l'armée israélienne. L'ONU a refusé le chantage de Netanyahu. Les casques bleus ne bougeront pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous saluons cette décision, et rendons hommage aux forces onusiennes – qui comptent 700 soldats français –, en première ligne pour assurer le maintien de la paix. (*Mêmes mouvements.*)

Votre ministère a affirmé, jeudi, que le Liban ne pourrait être un nouveau Gaza. Vous conviendrez donc que la dévastation de Gaza est révoltante. Hôpitaux, camps de réfugiés, écoles : à Gaza et jusqu'au Nord du Liban, nul n'est à l'abri. Les scènes d'horreur de personnes brûlées vives dans la cour de l'hôpital Al-Aqsa glacent le sang. (*Mêmes mouvements.*) Voilà où conduit la rhétorique de la guerre des civilisations : à la déshumanisation totale de l'autre. Non, il ne s'agit pas d'une guerre contre le Hezbollah et le Hamas. Netanyahu déploie une guerre suprémaciste contre les peuples palestiniens et libanais. (« Oh ! » sur les bancs du RN. – *Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

De quelles atrocités supplémentaires devons nous être les témoins pour espérer un réveil des consciences et un sursaut moral des puissances occidentales alliées à Israël ? Son ambassadeur a été convoqué vendredi, mais pour quelles suites ? Vos timides initiatives sont bien vaines face au génocide en cours. En Europe, l'Espagne ouvre la voie, tandis que la France est à la traîne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Quand allez-vous proposer une résolution pour sanctionner Israël, faire cesser les ventes d'armes, soutenir le Liban et reconnaître l'État palestinien ? Dans l'histoire des mouvements de libération des peuples, ce n'est pas la victoire militaire qui fait la différence, mais, bien souvent, la défaite morale de l'opresseur.

**M. Nicolas Meizonnet.** C'est redondant !

**Mme Nadège Abomangoli.** Nous en sommes là : agissez donc pour la paix et pour la dignité ! (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Vos questions sur Gaza sont légitimes. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'à chaque fois que ces questions sont abordées nous ayons une pensée pour nos deux compatriotes toujours retenus dans l'enfer noir de la captivité : Ofer, 52 ans, père de famille, Ohad, 50 ans, père de famille. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RN, EPR, DR, HOR, LIOT et UDR ainsi que sur quelques bancs des groupes LFI-NFP, SOC, EcoS et GDR.*)

**Mme Mathilde Panot et M. Louis Boyard.** Et les deux enfants morts à Gaza ? (*Brouhaha.*)

**Mme la présidente.** Un peu de silence, s'il vous plaît !

**M. Jean-Noël Barrot, ministre.** La France ne détourne le regard d'aucune victime civile et d'aucune victime parmi nos compatriotes. Il est vrai qu'au Liban, deux de nos compatriotes comptent parmi les milliers des victimes civiles des opérations militaires israéliennes.

**Mme Mathilde Panot.** Et les enfants de Gaza ?

**M. Jean-Noël Barrot, ministre.** Je vous remercie d'avoir mentionné le courage des 700 Français engagés dans le contingent de casques bleus de la Finul.

**M. Ugo Bernalicis.** Mais quelle action ? Répondez à la question !

**M. Jean-Noël Barrot, ministre.** Soyez assurés qu'avec le ministre des armées, nous suivons la situation d'heure en heure, afin de veiller à ce que leur sécurité soit préservée. Notre position est la suivante : la force de l'ONU doit rester en place pour pouvoir jouer tout son rôle quand le cessez-le-feu interviendra, et quand il sera nécessaire de préserver la stabilité du Sud-Liban, dans l'intérêt de l'unité et de la souveraineté du Liban, ainsi que dans celui de la sécurité d'Israël.

Quant à ce qui se joue au Liban, et qui touche les populations civiles que vous avez évoquées, c'est la France, encore une fois, qui accueillera, le 24 octobre prochain, la première conférence internationale de soutien au Liban, laquelle sera à la fois l'occasion de mobiliser tous nos partenaires sur le soutien humanitaire que nous devons au Liban,...

**M. Ugo Bernalicis.** Ça ne marche pas dans ces moments-là !

**M. Jean-Noël Barrot, ministre.** ...de soutenir les forces armées libanaises, de soutenir la Finul et d'échanger avec nos partenaires sur l'avenir institutionnel de ce pays cher à la France.

**Mme Nathalie Oziol.** Ce sont des actes que nous demandons, pas des mots ! Des solutions concrètes !

#### SÉCURITÉ CIVILE

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Pantel.

**Mme Sophie Pantel.** Monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration de politique générale, au lendemain du congrès national des sapeurs-pompiers de France, vous n'avez pas abordé la question de la sécurité civile. Et pourtant ! Soldats du feu, soldats de la vie et désormais du climat, sursollicités, les sapeurs-pompiers sont souvent le dernier service public disponible vingt-quatre heures sur

vingt-quatre pour faire face au vieillissement de la population, à la pénurie de professionnels de santé, à la crise de l'hôpital public, aux nouvelles activités de pleine nature. Et n'oublions pas les conséquences du changement climatique : inondations dans le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir, l'Essonne ou encore le Nord, épisodes cévenols dans le Gard, l'Hérault, la Lozère, glissements de terrains dans les Pyrénées et les Alpes, incendies en Gironde ou dans le Sud de la France. Tout le territoire national est désormais concerné, ou le sera.

Ces évolutions imposent un choc externe permettant de préserver notre modèle de sécurité civile alliant les sapeurs-pompiers professionnels, les personnels administratifs, techniques et spécialisés, mais faisant aussi appel à l'engagement altruiste des sapeurs-pompiers volontaires, qui ne doit pas perdre son sens. Il devra aussi permettre de garantir l'accès aux secours sur tout le territoire national, de nous préparer aux conséquences de la transition écologique, enfin de rendre notre population et nos associations agréées résilientes et en position d'agir.

Le mode de financement de la sécurité civile est devenu obsolète et inadapté aux défis actuels. Il ne prend pas en compte la valeur du sauvé. Deux mesures urgentes sont attendues à court terme : la signature de la circulaire pour l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, votée il y a un an, et l'effectivité des trimestres de retraite en reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Entendez-vous honorer ces engagements ? Vous avez annoncé vouloir relancer le Beauvau de la sécurité civile, pouvez-vous nous indiquer vos orientations, votre calendrier et votre méthode ? (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'énergie.

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'énergie.** Je vous prie d'excuser l'absence de la ministre Agnès Pannier-Runacher, retenue au Conseil européen à Luxembourg.

**M. Philippe Ballard.** Ce n'est pas grave !

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** Vous avez fait référence à la dépression Kirk qui a traversé la France la semaine dernière. Cet ouragan, venu de l'Atlantique, a provoqué des pluies très importantes, entre mercredi et jeudi, sur une grande partie du pays.

**Un député du groupe SOC.** C'est la mauvaise fiche ! (*Brouhaha.*)

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** Des vents forts ont notamment frappé les Pyrénées et le Centre-Est du pays. La ministre Agnès Pannier-Runacher était d'ailleurs sur le terrain jeudi dernier, auprès des sinistrés.

**M. Philippe Brun.** Ce n'est pas la question !

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** C'est pour cette raison que le département de la Lozère avait été placé par Météo-France en vigilance orange pour les pluies et les inondations. Compte tenu de ces très fortes précipitations... (*Le brouhaha se poursuit.*)

**Mme Fatima Keloua Hachi.** Madame la présidente !

**Mme la présidente.** Un peu de silence s'il vous plaît !

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** Je vous explique ce qui s'est passé, ce que les Français ont vécu ! Compte tenu, donc, de ces très fortes précipitations, certaines parties du territoire ont été inondées, notamment dans le village

médiéval de Sainte-Énimie. D'autres ont subi des coulées de boue en raison des ruissellements, vous y avez fait référence. C'est bien la preuve qu'il faut nous adapter au changement climatique. (*« Oh ! Ce n'est pas la question ! » sur les bancs du groupe SOC.*) Cette adaptation passe notamment par des solutions se fondant sur la nature, comme la plantation de haies qui interceptent les ruissellements et les coulées de boue, fixent la terre grâce à leurs racines, facilitent l'absorption de l'eau, ou encore par les sols.

**M. Laurent Jacobelli.** C'est un gouvernement qui a une vision !

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** C'est tout l'enjeu du plan national d'adaptation au changement climatique, dont la consultation commencera ces prochains jours. (*Le brouhaha se poursuit jusqu'à la fin de l'intervention de la ministre déléguée.*)

**Mme Dieynaba Diop.** Ce n'est pas la bonne réponse !

**M. Jérôme Guedj.** C'est votre réponse, mais pas à la bonne question !

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** Vous avez fait référence aux sapeurs-pompiers et aux services qui viennent les aider. Je tiens à les saluer : ils ont été mobilisés nuit et jour. Je tiens également à saluer les services de l'État et les élus locaux qui se sont pleinement mobilisés ces derniers jours pour informer et accompagner les habitants. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces inondations, il ne fait aucun doute que les collectivités touchées pourront faire l'objet, de la part de l'État, d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Pantel.

**Mme Sophie Pantel.** Vous n'avez pas répondu à mes questions. Elles portaient sur la circulaire pour l'exonération de la TICPE, la retraite des sapeurs-pompiers volontaires et le Beauvau de la sécurité civile. (*Les députés du groupe SOC se lèvent et applaudissent.*)

## NARCOTRAFICS

**Mme la présidente.** La parole est à M. Romain Baubry.

**M. Romain Baubry.** Pas un jour ne passe dans notre pays, notamment en région Paca, sans que ce que nous appelons maintenant les narcotrafics ne fasse, pour les meurtres qui en sont la conséquence, la une de l'actualité.

La semaine dernière, à Marseille, ils auront coûté la vie à un père de famille, pris pour cible sans raison. Ils auront également coûté la vie à un adolescent chargé d'intimider un membre du réseau.

Le point commun de ces deux affaires ? Le commanditaire était détenu à la prison d'Aix-Lyones et a organisé ces crimes à l'aide d'un téléphone portable.

**M. Pierre Cordier.** Même Al Capone n'en avait pas fait autant !

**M. Romain Baubry.** Car oui, au sein de nos prisons, et même pour les détenus en quartier d'isolement, les téléphones sont en libre circulation, sans que rien n'empêche l'usage. Aucune leçon n'a été tirée de l'assassinat de deux agents pénitentiaires en mai dernier. On ne perçoit aucune envie de rendre hermétiques nos établissements pénitentiaires, aucune volonté de faire appliquer les règles et les lois.

**M. Frédéric Boccaletti.** C'est la chienlit !

**M. Romain Baubry.** La volonté, c'est ce qui a manqué à l'ex- ministre de l'intérieur qui a annoncé, en 2021, la création d'une BAC de nuit pour la commune de Cavaillon, laquelle vivait alors ses premiers règlements de compte. En 2024, où est-elle, monsieur le Premier ministre ?

Aujourd'hui, le trafic a pris une telle ampleur que ces criminels n'hésitent pas à venir au commissariat de la ville pour y brûler les véhicules et les locaux, tandis que leurs complices en garde à vue promettent aux policiers que ce n'est que le début. Nous pouvons rendre hommage aux dizaines de policiers nationaux et municipaux qui tentent de tenir cette ville comme ils le peuvent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mais ce dont ils ont le plus besoin, c'est de la tolérance zéro ! Tolérance zéro lors de l'infraction, tolérance zéro lors du jugement, tolérance zéro en détention !

Quarante ans de lâcheté politique, quarante ans de laxisme généralisé, quarante ans de politique du « pas de vague », ont mené à la cartellisation de nos banlieues, de nos prisons et, bientôt, de nos territoires ruraux. Monsieur le Premier ministre, allez-vous devenir le chef du gouvernement d'un pays bientôt dirigé par les narcotrafiants ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur quelques bancs du groupe UDR.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur.** Vous citez des événements tragiques qui, de Marseille à Cavaillon, ont ensanglanté notre pays.

**M. Jérôme Guedj.** Vous êtes le ministre en charge de la sécurité civile ! Vous auriez dû répondre à la question de notre collègue sur les pompiers !

**M. Bruno Retailleau, ministre.** Le cas de Cavaillon est symbolique puisque les délits – l'incendie de véhicules de police et pour partie du commissariat – étaient une opération de représailles consécutive au démantèlement d'un trafic, qui a donné lieu à onze interpellations et à la saisie de 6 kilos de drogue, ainsi qu'à celle d'armes.

**M. Pierre Cordier.** Eh oui !

**M. Bruno Retailleau, ministre.** Aussitôt, j'ai tenu à appeler le maire de Cavaillon, et à lui dire que nous ne nous laisserions pas intimider. (« Oh... » sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)

Aussitôt, j'ai prépositionné la CRS 81 pour tenir la zone *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR)* et transmis des consignes de riposte. Nous rendrons coup pour coup ! D'ailleurs d'autres individus viennent d'être interpellés.

**M. Thibault Bazin.** Voilà un ministre qui agit !

**Plusieurs députés du groupe LR.** Très bien !

**M. Bruno Retailleau, ministre.** C'est désormais une guerre que nous devons mener contre le narcotrafic. Il y a dix ans, en 2015, la France était ensanglantée par une série d'attentats ; elle a su se réarmer et se réinventer pour lutter contre le terrorisme. C'est un combat toujours renouvelé et nous devons désormais le mener contre le narcoterrorisme *(Mêmes mouvements)*, avec les mêmes armes, la même détermination dans l'action, la même volonté dans la durée et avec un nouvel arsenal.

Sous l'autorité du Premier ministre, Michel Barnier, nous sommes décidés à mener cette guerre. En effet, s'en prendre aux Français et aux symboles de la République, c'est s'en

prendre à l'État et à la République. Jamais nous ne nous laisserons intimider. Toujours nous riposterons et, je le répète, nous rendrons coup pour coup. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)*

#### MESURES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Annie Vidal.

**Mme Annie Vidal.** Monsieur le Premier ministre, vous avez présenté les grandes orientations de votre Gouvernement durant la déclaration de politique générale. Si certaines annonces concernant le pouvoir d'achat, la sécurité ou les services publics répondent aux préoccupations des Français, je regrette profondément l'absence de mesures en faveur des personnes âgées et des plus vulnérables. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et SOC.)*

**M. Jérôme Guedj.** Elle a raison !

**Mme Fatiha Keloua Hachi.** Il n'y en a pas davantage pour les jeunes !

**Mme Annie Vidal.** Alors que 14 millions de nos concitoyens sont âgés de plus de 65 ans,...

**M. Jérôme Guedj.** Eh oui !

**Mme Annie Vidal.** ...le nombre des plus de 85 ans est en croissance exponentielle, avec un risque avéré de perte d'autonomie. Pourtant, votre feuille de route n'évoque ni les difficultés des Ehpad, qui subissent une crise financière sans précédent, ni l'accompagnement à domicile, pourtant indispensable pour permettre à nos aînés de vieillir dignement chez eux s'ils le souhaitent.

**M. Jérôme Guedj.** C'est courageux, Annie !

**Mme Annie Vidal.** C'est d'autant plus préoccupant que les besoins, biens connus, deviennent urgents. Le vieillissement de la population s'accélère, les personnels des établissements sont à bout de souffle et les services à domicile peinent à assurer leur mission faute de moyens. Le projet de loi de programmation sur le grand âge et l'autonomie, pourtant inscrit dans la loi du 8 avril 2024 pour bâtir la société du bien-vieillir, qui fait largement consensus et est très attendu, semble avoir été relégué aux oubliettes.

**M. Jérôme Guedj.** Il est complètement abandonné ! Bravo Annie !

**Mme Annie Vidal.** Votre silence sur ces sujets pourtant cruciaux ne peut qu'inquiéter les familles aidantes, les professionnels et les associations d'usagers qui se battent chaque jour pour garantir des conditions de vie décentes aux personnes âgées.

**M. Jérôme Guedj.** Eh oui !

**Mme Annie Vidal.** Quelles mesures concrètes votre gouvernement entend-il prendre, et quelles perspectives offrez-vous aux Français qui attendent une prise en charge adaptée en Ehpad ou à domicile ?

**M. Thibault Bazin.** Pourquoi n'avez-vous rien fait quand vous étiez dans la majorité ?

**Mme Annie Vidal.** Allez-vous inscrire le projet de loi de programmation au calendrier parlementaire afin de répondre, enfin, à cette urgence sociale ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et SOC. – M. Sébastien Peytavie applaudit également.)*

**M. Jérôme Guedj.** Excellent !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la famille et de la petite enfance.

**Mme Agnès Canayer, ministre déléguée chargée de la famille et de la petite enfance.** Je vous remercie pour votre question, qui met en lumière le sujet majeur du vieillissement de notre population. Il faut nous y préparer dès maintenant pour garantir le bien-vivre de nos concitoyens vieillissants dans les Ehpad, à domicile, mais aussi grâce à d'autres solutions innovantes, comme les résidences intergénérationnelles ou les résidences autonomie.

L'engagement du Gouvernement est total et se traduit dans les priorités que Paul Christophe, ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, a présentées au secteur et inscrites dans le PLFSS pour 2025.

**M. Sébastien Peytavie.** Il n'y a rien !

**Mme Agnès Canayer, ministre déléguée.** Ce budget vise à investir pour l'avenir de notre modèle de protection sociale, que nous devons tous protéger. Il prévoit une hausse des moyens de la branche autonomie de 4 milliards d'euros, supérieure à celle prévue en 2024. Il comporte une enveloppe supplémentaire pour soutenir la mobilité des aides à domicile, en application de la loi pour bâtir la société du bien-vieillir dont vous étiez la rapporteure.

Les Ehpad sont aussi une priorité dans ce PLFSS, le ministre étant conscient des difficultés structurelles qu'ils rencontrent, malgré une hausse de plus de 50 % des dotations des agences régionales de santé depuis 2019.

En 2025, le Gouvernement propose d'augmenter de 6 % le sous-objectif affecté à cette priorité au sein de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie afin, par exemple, de poursuivre le recrutement de nouveaux professionnels, de réaliser une réforme ambitieuse de la tarification, de mettre fin aux disparités territoriales et de prévoir des investissements immobiliers.

**M. Thibault Bazin.** Il faudrait aussi aider les conseils départementaux !

**Mme Agnès Canayer, ministre déléguée.** Les dépenses liées aux rémunérations des personnels intérimaires seront davantage régulées. Enfin, en application de la loi pour bâtir la société du bien-vieillir, à partir de janvier 2025, un tarif différencié sera instauré pour les résidents d'Ehpad, afin de tenir compte de leur situation.

**M. Jérôme Guedj.** Et le projet de loi de programmation ? Vous deviez le déposer avant la fin de l'année ! On l'attend toujours !

**Mme Agnès Canayer, ministre déléguée.** Le Gouvernement est prêt à aller plus loin.

#### LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

**Mme la présidente.** La parole est à M. Harold Huwart.

**M. Harold Huwart.** Ma question s'adresse à la ministre de la transition écologique. La semaine dernière, des centaines de communes ont été frappées par les inondations. Dans le seul département d'Eure-et-Loir, plus de 2 000 habitations ont été inondées et plus de 7 000 foyers privés d'électricité.

Je salue l'engagement des sapeurs-pompiers, des élus et des agents municipaux (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et DR ainsi que sur quelques bancs du groupe Dem – M. Hervé de Lépinau applaudit également*) qui ont

prouvé, une fois de plus, que le système français de protection civile est capable de faire face à des phénomènes de cette ampleur.

Mais beaucoup reste à faire en matière de prévention des crues. Il y a un an, le Gouvernement a annoncé un plan national de lutte contre les inondations qui n'a toujours pas été présenté. En outre, le projet de budget pour 2025 porte atteinte à des financements nécessaires à la prévention des risques climatiques : la hausse des moyens des agences de l'eau est reportée ; le fonds Vert est amputé de 400 millions d'euros ; la trésorerie des collectivités locales est ponctionnée de plusieurs milliards.

Même le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, ne sera pas revalorisé – nul n'est donc prophète en son pays !

**Un député.** Faut demander conseil à Charles de Courson !

**M. Harold Huwart.** Tous ces moyens vont manquer sur le terrain. Pourtant, à l'heure où le dérèglement climatique ne fait que commencer, l'inaction climatique a un coût : les inondations que nous venons de vivre vont ainsi coûter plus de 150 millions.

Quelles sont les intentions du Gouvernement concernant les financements ? Certaines dépenses sont nécessaires pour nous en éviter de bien supérieures à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'énergie.

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'énergie.** Je vous prie d'excuser l'absence de la ministre, Agnès Pannier-Runacher, retenue au Conseil européen à Luxembourg. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN, LFI-NFP et EcoS.*)

Je vous remercie d'évoquer à nouveau la dépression Kirk qui a traversé la France la semaine dernière. Venue de l'Atlantique, elle a provoqué des pluies très importantes sur une grande partie du pays entre mercredi et jeudi, avec des vents forts, notamment dans les Pyrénées et le centre-est du pays.

**Un député du groupe RN.** Vous l'avez déjà dit !

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, seule la ministre a la parole.

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** Certaines parties du territoire ont reçu l'équivalent d'un mois de précipitations en une journée. (*Rires sur les bancs du groupe RN.*)

Votre département...

**M. Philippe Ballard.** Nous ne sommes pas respectés !

**Un député du groupe RN.** Et on paie pour ça ?

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, seule la ministre a la parole.

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** Dans votre département, plus de 150 communes ont été sinistrées par ces inondations. Je vous remercie d'avoir salué l'action des élus et des services de sécurité.

Jeudi dernier, à Saint-Maur-sur-le-Loir, la rivière, habituellement haute de 50 centimètres, a atteint 2,60 mètres, soit près de 70 centimètres de plus que la crue historique de 1984.

**Mme la présidente.** Un peu de silence !

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** À Bonneval, le Loir a atteint un pic de 2,13 mètres, soit près de 20 centimètres au-dessus de la crue historique de 1961. (*Brouhaha.*)

Je vous remercie d'écouter l'historique de ces inondations.

**Un député du groupe UDR.** On n'entend rien !

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée.** Tout au long des épisodes, quatre-vingt-cinq sapeurs-pompiers ont été mobilisés jour et nuit et les services de secours ont réalisé près d'un millier d'interventions. (*Rires et brouhaha se poursuivent jusqu'à la fin de l'intervention de la ministre déléguée.*)

Encore une fois, je salue l'action des services de l'État et des élus locaux, pleinement mobilisés au cours des derniers jours pour informer et accompagner les habitants dans cette situation difficile.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces inondations, il ne fait pas de doute que les collectivités touchées pourront faire l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Une députée du groupe SOC.** Merci pour ce bulletin météo !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Harold Huwart.

**M. Harold Huwart.** Je vous remercie pour votre réponse. Nous attendons avec impatience des précisions et les annonces du Gouvernement.

**M. Ian Boucard.** Il est sympa !

#### QUALITÉ DE L'EAU ET PESTICIDES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Claude Raux.

**M. Jean-Claude Raux.** Combien de fois avons-nous entendu : « il faut reconquérir la qualité de l'eau » ? Pourtant, notre bien commun est contaminé sans que nous ne puissions mesurer ni l'ampleur de cette pollution ni ses conséquences.

Combien de plans, de programmes, de contrats, de dizaines de milliards pour ne jamais atteindre les objectifs de réduction des pesticides ?

**M. Pierre Cordier.** Tu exagères ! (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)

**M. Jean-Claude Raux.** Combien faudra-t-il de cancers pédiatriques dans la plaine d'Aunis, à Sainte-Pazanne ou ailleurs ? Combien de cancers du sang, de la prostate, de maladies de Parkinson chez nos agriculteurs ? Combien de combats comme celui de Laure, fleuriste, maman d'Emmy morte à 11 ans d'une leucémie ? Combien de temps avant que nous cessions de nous voiler la face et protégeons, enfin, notre santé et celle de nos enfants ?

Certes, on ne trouve pas ce qu'on ne cherche pas. En revanche, des études révèlent la présence de pesticides, parfois interdits depuis des décennies, dans les urines et les cheveux des enfants ou des traces de pesticides dans les selles des bébés qui viennent de naître.

Que font les autorités sanitaires ? Elles évaluent les risques, classent les métabolites pertinents, surveillent, cherchent – mais pas assez – sans coordination et, souvent, trop tard. Enfin, parfois, elles n'ont d'autre choix que de fermer brusquement des captages d'eau.

L'étude de Générations futures, présentée ce mardi, alerte : cinquante-six métabolites, dont une douzaine sont omniprésents et à risque avéré, comme l'acide trifluoroacétique ou la diisopropylamine, ne font l'objet d'aucun suivi. J'insiste : ils ne font pas l'objet du moindre suivi.

Pour respecter le principe de précaution, pour garantir une eau potable de qualité, pour la santé publique, soutiendrez-vous, madame la ministre, ma proposition de loi visant à interdire les pesticides sur les aires d'alimentation des captages d'eau ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC, dont quelques députés se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe LFI -NFP.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

**Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.** Vous évoquez un sujet sensible qui a toute son importance. L'étude dont vous parlez est une étude locale menée notamment par des parents à la suite de la survenance accrue de cancers pédiatriques dans la zone concernée.

Toutes les alertes doivent être prises au sérieux, particulièrement quand elles concernent les enfants – les parents que nous sommes ne peuvent y être indifférents.

Il faut documenter le problème de manière scientifique, et précise : quel est le niveau des résidus ? Dépassent-ils les limites autorisées ?

**Mme Sandra Regol.** Des enfants meurent !

**Mme Annie Genevard, ministre.** Il faut analyser les résultats locaux à la lumière des études nationales approfondies déjà menées afin de savoir de quoi l'on parle, d'établir les liens de cause à effet...

**Mme Sandra Regol, Mme Marie-Charlotte Garin et Mme Sandrine Rousseau.** Le lien est déjà prouvé !

**Mme Annie Genevard, ministre.** ...et décider des bonnes réponses.

Il n'empêche, votre question est fondamentale parce qu'elle implique la santé humaine dont ma collègue, ministre de la santé et de l'accès aux soins, a la charge. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR. – Protestations sur les bancs du groupe EcoS.*)

#### VENTE D'OPELLA PAR SANOFI

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hadrien Clouet.

**M. Hadrien Clouet.** Le Doliprane, médicament le plus demandé du pays (*M. Hadrien Clouet brandit une boîte de Doliprane*), est en passe de basculer sous pavillon nord-américain – et c'est à cause de vous. Emmanuel Macron a annoncé relocaliser la production des médicaments ; il a dû confondre le Calvados et la Californie ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Sanofi vend en effet au fonds Clayton, Dubilier & Rice sa filiale Opella – et non Orpella, comme on a pu l'entendre : avant de promouvoir les clauses Molière, il faudrait commencer par faire preuve de rigueur –, laquelle emploie 1 700 salariés en France.

Les marchés se réjouissent, puisque l'action Sanofi est passée de 85 euros cet été à 102 euros. Nous parlons d'une entreprise que vous avez arrosée de plus d'un million d'euros d'aides publiques alors qu'elle ferme des laboratoires en France (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) ; ses dirigeants ont choisi l'acheteur – qui a signé un chèque de 200 millions d'euros au bénéfice de la dirigeante

Mme Van Ongevalle – en se fondant exclusivement sur le cours boursier, sans aucune préoccupation pour les emplois, pour les qualifications ou pour la souveraineté sanitaire de notre pays.

Quant au fonds qui a été retenu – Clayton Machin –, on le connaît : c'est celui qui a acheté But et Conforama, en disant, la main sur le cœur, que l'emploi serait maintenu et que rien ne bougerait. Bilan : des milliers de licenciements, programmés puis effectifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, et sur quelques bancs des groupes SOC et LIOT.*) Ces gens sont des menteurs professionnels : leurs engagements ne valent rien. Pourtant, M. Ferracci, ministre délégué chargé de l'industrie, vient de nous dire que Clayton est un fonds « sérieux », qui « présente des perspectives positives ». Êtes-vous des ministres de la République, ou le service après-vente de la Bourse de New York ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) On se pose la question en vous entendant. Nous exigeons donc la nationalisation du groupe Sanofi : il faut cesser de gaver des actionnaires qui trahissent l'intérêt national. Reprenons le contrôle ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS. – M. Stéphane Peu applaudit aussi.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Vous avez cité beaucoup de monde : si j'avais été vous, j'aurais d'abord cité les salariés de Lisieux et de Compiègne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ils ne peuvent se retrouver au centre de polémiques et d'accusations personnelles, quelle que soit leur véracité. J'ai eu l'occasion d'exprimer devant la représentation nationale, il y a quelques minutes... (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Aurélien Le Coq.** C'est la mort lente, votre truc !

**M. Antoine Armand, ministre.** Écoutez, cela concerne les salariés ! J'ai évoqué les engagements très précis que nous exigeons, que ce soit en matière d'empreinte industrielle, de maintien de l'emploi, de localisation du siège, de recherche et développement. Je le redis : nous ne nous interdisons rien dans le cadre de la loi. La question du rôle de l'État se pose ; il faut également se servir des outils fournis par le décret du 28 septembre 2023 relatif aux investissements étrangers en France.

Je m'étonne, mais ce n'est peut-être pas si surprenant, que nous n'ayons pas exactement la même vision de l'intérêt de maintenir des usines et des investissements en France. Quand je compare l'action que nous menons depuis quelques années avec le programme que certains proumeuvent ici en matière d'imposition, d'emploi et d'attractivité,...

**M. Ugo Bernalicis.** De nationalisation !

**M. Antoine Armand, ministre.** ...je me dis que si ce programme avait été appliqué, il n'y aurait peut-être plus d'investisseurs, plus d'usines et en fin de compte plus d'emplois dans ce pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hadrien Clouet.

**M. Hadrien Clouet.** Vous avez donc mis sept ans pour comprendre que nous n'avions pas la même vision. Nous connaissons la vôtre : elle a débouché sur la vente d'Alstom, de STX, d'Alcatel, de l'aéroport de Toulouse, entre autres.

Apprenez de vos erreurs, et nationalisez immédiatement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

## PROJET DE LOI DE FINANCES

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** Cette semaine débute l'examen en commission du projet de loi de finances pour 2025, alors que la situation de nos comptes publics est très préoccupante. Nous devons retrouver le chemin de la maîtrise de la dette et des déficits publics pour rester maîtres du destin de notre pays. Le texte qui est soumis à notre examen vise à répondre avec courage à cet impératif moral, même si le groupe Les Démocrates s'emploiera à améliorer cette copie perfectible.

Ce budget prévoit des efforts sans précédents, qui viendront principalement de la réduction de la dépense publique, ce que nous saluons. Nous devons apprendre à dépenser moins, en évaluant l'impact de nos dépenses et en dépensant mieux.

**M. Sylvain Maillard.** Il a raison !

**M. Jean-Paul Mattei.** Un tiers de l'effort portera sur les recettes, avec le déploiement de prélèvements ciblés visant à renforcer la justice fiscale.

**M. Sylvain Maillard.** Ouille, aïe aïe !

**M. Jean-Paul Mattei.** Les députés du groupe Les Démocrates tiennent à ce que l'ensemble de notre système fiscal continue d'être réformé – nous défendons cette idée depuis 2017. Il faut le rendre plus équitable et faire en sorte qu'il incite les entreprises à investir et à innover, en encourageant les bénéfiques qui sont utiles et en décourageant ceux qui sont futiles – qui enrichissent sans raison. Nous ferons différentes propositions en ce sens.

Si nous saluons la création d'une taxe pérenne sur les rachats d'actions, que nous appelions de nos vœux, nous sommes plus réservés au sujet de plusieurs contributions exceptionnelles dont les rendements affichés pourraient ne pas être au rendez-vous. Il est juste que les grandes entreprises contribuent à l'effort national, mais nous devons parvenir à ce résultat sans trop entraver la croissance. Nous pensons que la contribution différentielle sur les hauts revenus doit être pérennisée car la justice fiscale n'est pas temporaire, mais doit s'inscrire dans le temps long.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures comptez-vous proposer dans le cadre du débat parlementaire pour renforcer durablement la justice fiscale ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et EPR ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre du budget et des comptes publics.

**M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics.** Vous avez une grande expérience des projets de loi de finances ; votre question se pose avec d'autant plus d'acuité que le budget 2025 est un budget de nécessité, de redressement, mais aussi de justice.

C'est un budget de redressement parce que nous devons d'abord nous attaquer à la face nord du problème, c'est-à-dire à la baisse de la dépense publique. Ces dernières années, notre pays a dû prendre des mesures d'urgence dans le contexte de la crise du covid-19 et de la crise inflationniste : notre nation a su dépenser pour protéger. Il est temps de retirer ces

boucliers, d'assumer la baisse des dépenses, qu'elles soient le fait de l'État, de la sécurité sociale ou des collectivités territoriales. Nous devons mener ce travail ensemble.

Devons-nous pour autant évacuer tout débat portant sur la justice fiscale? Vous ne le pensez pas, et vous avez raison. Vous avez évoqué des mesures envisagées par le gouvernement précédent – que je salue –, pour encadrer, par exemple, les rachats d'actions. Le projet de loi de finances pour 2025 contient de nouvelles propositions. Elles doivent être ciblées et temporaires; nous veillerons surtout à ce qu'elles n'entravent pas la croissance, la politique de l'offre et notre capacité à créer de l'emploi et à préserver l'attractivité de notre pays – comme nous l'avons fait depuis plus de cinq ans, la France demeurant le pays d'Europe accueillant le plus d'investissements directs étrangers.

Nous débattons évidemment de justice fiscale, en particulier écologique. Des amendements gouvernementaux allant dans ce sens seront d'ailleurs présentés dès la première partie de l'examen du texte – je pense notamment à la réforme de la taxe de solidarité sur les billets d'avion qui sera présentée dès la semaine prochaine en séance publique. Vous pouvez compter sur l'entière détermination de ce gouvernement pour redresser les comptes publics, pour n'éluider aucune question et pour privilégier le débat. *(M. Jean Terrier applaudit.)*

#### PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

**Mme la présidente.** La parole est à M. Raphaël Schellenberger.

**M. Raphaël Schellenberger.** Il y a quinze ans, il a fallu deux ans de travail à une commission composée de spécialistes, puis un an de délibérations à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour construire les mécanismes du marché de l'électricité, notamment autour de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, l'Arenh. Ces trois ans de travail n'ont pas permis d'éviter certains écueils – j'en identifie deux principaux : l'incapacité des gouvernements successifs à appliquer des modalités d'actualisation de calcul des coûts, et la tentation assez systémique de faire les poches d'EDF pour renflouer le budget de l'État.

**M. Philippe Brun.** Il a raison!

**M. Raphaël Schellenberger.** Aujourd'hui, à la surprise de tous, vous glissez dans le projet de loi de finances un article qui définit les nouvelles modalités de calcul des prix de l'électricité sur le marché dédié. Alors qu'en trois ans de travail, on n'a pas su trouver une solution stable, durable, solide dans le temps, quelles garanties apportez-vous pour assurer la compétitivité de notre système énergétique tout en maintenant des prix raisonnables pour les consommateurs, et pour qu'EDF dispose des moyens de financer les grands chantiers qui l'attendent, notamment le renouvellement du nucléaire et la construction d'un nouveau parc de réacteurs? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – M. Julien Dive applaudit également.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'énergie.

**Mme Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'énergie.** Vous faites certainement allusion à l'article qui concerne le partage avec les consommateurs des revenus du nucléaire historique. Ce partage a été défini dans un accord avec EDF en novembre 2023, il y a presque un an. J'en rappellerai les grands principes: il permettra à EDF de financer ses investissements futurs et l'entretien du parc existant, de stabiliser les prix pour les consommateurs et de préserver la

compétitivité des industriels, notamment en autorisant l'entreprise à mener une politique commerciale active. Elle pourra ainsi nouer des partenariats grâce aux contrats d'allocation et de production nucléaires. L'accord prévoit aussi la possibilité de signer des contrats de moyen terme. Il n'est toutefois pas encore à la hauteur de nos attentes: il y a des progrès à faire.

Le dispositif de captation des revenus que nous proposons fonctionne selon un système de tranches. Je tiens à être très claire: les revenus qui dépassent le revenu moyen d'EDF – environ 78 euros par mégawattheure – seront taxés à hauteur de 50 %. Ceux qui dépassent le seuil de 110 euros par mégawattheure pourront l'être à hauteur de 90 %. Cette mesure permettra de redistribuer les gains, ce qui se verra sur la facture du consommateur, et assurera davantage de transparence quant aux prix. Le dispositif Arenh arrive à échéance le 31 décembre 2025; ce nouveau mécanisme prendra le relais, et permettra de préserver les moyens des Français.

**M. Philippe Ballard.** On n'a rien compris!

**Mme la présidente.** La parole est à M. Raphaël Schellenberger.

**M. Raphaël Schellenberger.** À une époque où nous devons avant tout préparer les investissements dans la décarbonation, notamment le nouveau plan nucléaire, et alors qu'on entend parler de taxer les capacités installées ou de demander à EDF de verser des dividendes exceptionnels à l'État, je serai particulièrement attentif à ce que nous garantissons à notre entreprise nationale les moyens d'investir dans le futur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.)*

#### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

**Mme la présidente.** La parole est à M. Éric Ciotti.

**M. Éric Ciotti.** Monsieur le Premier ministre, lors de votre déclaration de politique générale vous vous étiez engagé, face à la situation de quasi-faillite de l'État, à produire un plan de redressement reposant pour deux tiers sur des économies, et pour un tiers sur des augmentations d'impôt. La triste réalité vient d'être révélée par le Haut Conseil des finances publiques: les Français devront supporter un plan constitué à 70 % de hausses d'impôt, et d'à peine – au mieux – 30 % d'économies.

**Un député du groupe EPR.** Ce n'est pas ce que le Haut Conseil a dit!

**M. Éric Ciotti.** Quelle absence de courage!

**M. Erwan Balanant.** En matière d'absence de courage...

**M. Éric Ciotti.** Quelle facilité! Nous nous opposerons à ce budget, qui conduira à une récession, et qui frappera les ménages et les entreprises.

**M. Philippe Gosselin.** Allez, monsieur Ciotti, un peu de modération!

**M. Éric Ciotti.** Au vu de ce budget, digne des gouvernements socialistes *(Exclamations sur les bancs du groupe SOC), ...*

Mais oui!

**M. Erwan Balanant.** François Hollande, sors de ce corps!

**M. Éric Ciotti.** ...je me demande si vous n'êtes pas devenu le Premier ministre rêvé du Nouveau Front populaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

Pour moi, un Premier ministre de droite n'augmente pas les impôts des Français alors que nous sommes déjà le pays où les taxes sont les plus élevées.

Pour moi, un Premier ministre de droite ne s'attaque pas aux retraités, qui ont travaillé et cotisé toute leur vie, en désindexant leurs retraites.

Pour moi, un Premier ministre de droite ne sanctionne pas les entreprises. Or vous augmentez leurs charges de 13 milliards d'euros.

Pour moi, un Premier ministre de droite baisse les dépenses publiques ; vous les alourdissez de 2,1 points de PIB.

Pour moi, un Premier ministre de droite a le courage de s'attaquer au coût de l'immigration, or vous augmentez le budget de l'aide médicale de l'État ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Monsieur le président Ciotti, n'avez pas la mémoire courte et, surtout, cessez de nous donner des leçons.

**M. Philippe Gosselin.** Eh oui !

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Je les écoute toujours avec attention et je continuerai de les écouter, d'où qu'elles viennent, à condition qu'on s'en tienne aux faits, aux chiffres, à la vérité.

**M. Éric Ciotti.** C'est ce que je fais !

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Or les faits, les chiffres, la vérité, c'est d'abord que, si on regarde le passé récent, en 2017 et 2018, les gouvernements précédents ont ramené le déficit en dessous de 3 % du PIB. Ensuite, il y a eu un emballement considérable : 300 milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires dans tous les domaines, et 1 000 milliards de dette supplémentaires. Voilà la vérité des faits, des chiffres.

Cet emballement s'explique. Il y a eu l'inflation, la crise, la guerre en Ukraine...

**M. Aurélien Le Coq.** Et les cadeaux faits aux riches !

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Il y a surtout eu cette crise terrible qui a touché tant de Français et dont les conséquences se font encore sentir : le covid. (*Protestations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**M. Bryan Masson.** La bonne excuse !

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Pendant cette crise, beaucoup des citoyens et beaucoup des entreprises de vos circonscriptions ont été protégés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

**M. Erwan Balanant.** Exactement !

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Ce qui est vrai, c'est qu'on a mal maîtrisé la sortie de crise.

**M. Sébastien Chenu.** Bref, on a fait n'importe quoi !

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Vous avez d'ailleurs proposé récemment la création d'une commission d'enquête, qui devra déterminer les chiffres, les faits, la vérité...

**M. Hervé de Lépinau.** Et les responsabilités !

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** ...et les dire aux Français. Pour ma part, aussi longtemps que je serai à ce banc comme Premier ministre, je m'en tiendrai aux faits, aux chiffres, et je dirai la vérité. Nous avons 3 250 milliards

d'euros de dette et, pour la seule année 2024, le montant des intérêts que nous acquittons s'élève à 55 milliards d'euros. Cela représente 800 euros par Français, qu'il soit un bébé ou une personne âgée. Voilà la vérité.

**Mme Émilie Bonnivard.** C'est de l'argent jeté par les fenêtres !

**M. Hadrien Clouet.** La faute à qui ?

**M. Michel Barnier, Premier ministre.** Face à cette situation, j'ai proposé un budget responsable, qui exige un effort très important, qui se traduira, pour deux tiers, par une maîtrise de la dépense publique dans différents domaines et, pour un tiers, par des contributions exceptionnelles et ciblées, voilà la vérité.

C'est un budget, j'y insiste, de vérité, un budget de solidarité, un budget de responsabilité et un budget – vous serez sensible au terme – de souveraineté. Si nous laissons filer la dette et la crise qui va avec, nous perdrons notre souveraineté, et je ne le veux pas. Le Gouvernement n'a pas envie et n'acceptera jamais que l'avenir de nos enfants se décide à Washington, à New York, ou à Pékin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et quelques bancs du groupe EPR.*)

**M. Thibault Bazin.** Très bien, monsieur le Premier ministre !

#### POLITIQUE BUDGÉTAIRE

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Eva Sas.

**Mme Eva Sas.** Pendant sept ans, les gouvernements macronistes ont organisé le désarmement fiscal de la France, avec leurs baisses d'impôt pour les plus aisés et les grandes entreprises.

**M. Sylvain Maillard.** Et la taxe d'habitation ?

**Mme Eva Sas.** Ils ont creusé le déficit et, maintenant, vous venez présenter la facture aux Français ! Et la facture est salée.

**M. Thibault Bazin.** Elle aurait été pire avec vous !

**Mme Eva Sas.** Elle est salée et injuste car votre budget, c'est, comme le titrait *Alternatives économiques*, « L'austérité pour tous, plutôt que des hausses d'impôt pour les plus riches ». En effet, 2 milliards d'euros de contributions supplémentaires pour les hauts revenus, ce n'est même pas ce que les plus riches ont économisé avec la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Résultat, un budget qui sacrifie ce qui fait la force de la France – son modèle social et ses services publics – avec 4 000 postes d'enseignants supprimés dans l'éducation nationale et 10 milliards d'euros de coupes dans les dépenses sociales ; un budget qui met les collectivités locales à genoux, avec 8,5 milliards de coupes budgétaires, avec toutes les conséquences que cela aura sur l'action sociale, sur le cadre de vie et sur le quotidien des Français ; un budget, enfin, qui est celui de l'inaction environnementale, malgré les grands discours sur la dette écologique, avec un budget de l'écologie qui baisse de près de 3 milliards et sacrifie l'écologie du quotidien – isolation des logements, bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques –, signe d'une vision court-termiste, qui reporte à plus tard ce qui relève pourtant de l'urgence.

Une autre politique budgétaire est pourtant possible, qui rétablirait nos marges de manœuvre fiscales, mettrait à contribution les grands patrimoines et les plus gros pollueurs, restaurerait nos services publics, préserverait nos collectivités locales et préparerait l'avenir.

Ma question sera donc simple. Vous avez décrit ce projet de budget comme perfectible ; soutiendrez-vous les mesures du groupe écologiste et social pour un impôt plancher sur les grandes fortunes et pour une taxation des superprofits des groupes pétrogaziers ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre du budget et des comptes publics.

**M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics.** Je répondrai évidemment à votre question concernant les deux leviers fiscaux que vous évoquez. Permettez-moi tout d'abord de contester votre vision des baisses d'impôt et de leurs effets. En effet, si nous avons rappelé à quel point nous avons protégé nos concitoyens, l'emploi et les entreprises lors des crises traversées, il est aussi bienvenu de rappeler que, si notre pays est le plus attractif d'Europe depuis cinq ans, si l'on y a ouvert plus d'usines qu'on n'en a fermé, si le chômage y a baissé de deux points, c'est précisément parce que nous avons rendu notre tissu industriel et nos entreprises compétitives.

**M. Sébastien Delogu.** C'est faux !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Alors oui, les baisses d'impôt, ce sont des recettes en moins si vous baissez le taux, sauf si vous rendez l'assiette dynamique. Cela a, par exemple, été le cas avec les rendements du prélèvement forfaitaire unique, ou *flat tax*, voté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018. Il y aurait bien d'autres exemples sur lesquels nous reviendrons lors de nos débats sur la loi de finances.

Nous n'avons pas la même vision de la politique de l'offre et de la politique d'attractivité, je vous l'accorde bien volontiers, mais je vous demande seulement de regarder « avec vérité », si j'ose paraphraser le Premier ministre, les résultats obtenus en matière d'emploi, d'attractivité et de créations d'entreprises, grâce à la baisse de la fiscalité.

Quant au filet, ou plancher fiscal pour les plus hauts revenus, nous proposons dans le projet de loi de finances pour 2025 qu'un certain nombre de foyers, ceux soumis à la contribution exceptionnelle aux revenus, c'est-à-dire disposant d'un revenu fiscal de référence de 250 000 euros pour une personne seule, ne puissent optimiser leur impôt moyen en deçà de 20 %. En d'autres termes, on ne pourra utiliser les niches d'optimisation pour abaisser son taux moyen d'imposition en deçà de 20 %. C'est une question de justice fiscale et une de nos propositions.

En ce qui concerne l'imposition sur les superprofits, nous ferons une proposition de taxation des très grandes entreprises, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros, afin qu'elles contribuent à l'effort national. (*M. Jean Terlier applaudit.*)

#### VENTE D'OPELLA PAR SANOFI

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

**M. Jérémie Patrier-Leitus.** Ma question s'adresse au ministre de l'économie, et j'y associe notre collègue Christophe Blanchet, député du Calvados, ainsi que les 250 salariés de l'usine Sanofi de Lisieux, commune dont je suis le député, qui s'inquiètent pour leur emploi et pour l'avenir de leur usine.

Cela a été rappelé à l'instant par des députés de tous les bords politiques, la vente d'Opella, fleuron de l'industrie pharmaceutique française, inquiète et suscite un certain

nombre de questions. Cette vente inquiète car, comme vous l'avez constaté hier en vous rendant rapidement à Lisieux avec le ministre de l'industrie, le territoire dont je suis le député a le souvenir d'entreprises rentables, rachetées puis fermées – autant de drames sociaux et familiaux. Il a aussi le souvenir d'engagements pris et non tenus, de promesses faites et non respectées. Ce territoire porte les stigmates des rachats pleins d'espoir et des fermetures brutales de Wonder, Plysorol, Moulinex ou encore Sidel.

Alors, comme les salariés, je m'inquiète, nous nous inquiétons. Pouvez-vous nous garantir que les emplois seront maintenus, que les sites industriels et la production du Doliprane resteront à terme en France ?

**M. Jean-Paul Lecoq.** Il ne peut pas le garantir, sauf s'il nationalise !

**M. Jérémie Patrier-Leitus.** Nous nous interrogeons sur cette vente car il y va de la souveraineté de la France, priorité de votre gouvernement, comme de ceux qui vous ont précédé. Je salue, comme l'a fait notre collègue Rodwell, notre capacité à attirer des investissements étrangers en France, qui créent des emplois et de la richesse pour le pays mais, alors que la pénurie de médicaments est une réalité pour beaucoup de Français, alors que nous avons engagé un plan de relocalisation de toute la chaîne de valeur du médicament et de la production de molécules actives, ce rachat par un fonds d'investissement étranger ne représente-t-il pas un risque pour la souveraineté sanitaire du pays ?

Nous nous interrogeons sur cette vente car, il y a quelques mois, Bruno Le Maire a bloqué le rachat de Carrefour par le canadien Couche-Tard, au nom de la souveraineté alimentaire et, plus récemment, celui de Biogaran, le leader français des médicaments génériques.

**M. Pierre Cordier.** On ne le voit plus, Bruno Le Maire !

**M. Jérémie Patrier-Leitus.** Enfin, cette vente nous concerne tous car, d'une certaine manière, elle révèle nos faiblesses et pose la question de l'avenir de la recherche pharmaceutique en France, de notre capacité à innover, à développer de nouveaux médicaments et des solutions innovantes, sur le sol français et à l'échelle européenne.

La vente d'Opella à un fonds d'investissement américain est-elle compatible avec une stratégie ambitieuse de souveraineté sanitaire et pharmaceutique française et européenne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – M. Christophe Blanchet applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je profite de cette question pour rendre hommage aux salariés de Lisieux mais aussi de Compiègne. J'ai pu constater hier, sur le terrain, votre engagement et celui de tous les élus locaux, avec lesquels vous travaillez dans un esprit transpartisan.

Nous partageons vos préoccupations au sujet de cette vente et je vous le redis : nous avons demandé des engagements précis et fermes en matière d'emplois sur les sites de Lisieux et de Compiègne, mais aussi en matière de recherche et développement, et en ce qui concerne la localisation du siège. Pour que ces engagements, qui s'inscrivent dans une stratégie plus globale de rétablissement de notre souveraineté sanitaire, soient tenus, nous sommes prêts à envisager, d'une part, la mise en œuvre de sanctions et, d'autre part, une prise de participation.

Vous avez également, à juste titre, évoqué plus globalement l'industrie pharmaceutique et notre stratégie de soutien à celle-ci. Sachez que j'ai demandé aujourd'hui un bilan exhaustif de l'ensemble des dispositifs de soutien public dont a bénéficié Sanofi ces dix dernières années parce que, certes, nous soutenons les entreprises, l'emploi et l'industrie, mais pas à n'importe quelles conditions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

#### CRISE VITICOLE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christophe Barthès.

**M. Christophe Barthès.** Alors que les vendanges touchent à leur fin, la récolte des viticulteurs audois est cette année la pire récolte depuis des décennies. Normes toujours plus nombreuses et restrictives, inflation, sécheresse, grêle, gel, maladies, concurrence déloyale, terrible et injuste loi Évin, prolifération des sangliers, ou encore attaques incessantes des écologistes intégristes sont autant de difficultés qui touchent nos viticulteurs. L'année sans aléa climatique est désormais l'exception ; celle avec un ou plusieurs aléas est devenue la norme.

**Mme Sandrine Rousseau.** Elle est où Marine Le Pen ?

**Mme Ayda Hadzadeh.** Au tribunal !

**M. Christophe Barthès.** Face à cette situation dramatique, la filière a besoin d'un véritable électrochoc car, sans viticulture, c'est tout un pan de l'économie française qui s'effondre. Le département de l'Aude est l'un des plus pauvres de France...

**M. Pierre Cordier.** Et les Ardennes ?

**M. Thibault Bazin.** Et la Meurthe-et-Moselle ?

**M. Christophe Barthès.** Sans vigne, la catastrophe sera sociale, économique, humaine et environnementale car je vous l'apprends peut-être, madame la ministre de l'agriculture, mais la vigne est le meilleur Canadair au monde, comme le dit si bien le président de la chambre d'agriculture de l'Aude. Afin d'éviter un incendie de 100 000 hectares, qui partirait de Carcassonne et irait jusqu'à la mer Méditerranée, nous devons tout faire pour préserver la vigne !

Madame la ministre, vous devez bientôt vous rendre dans le Gard et les Pyrénées-Orientales. Il est nécessaire que vous fassiez un arrêt dans l'Aude qui se trouve entre ces départements, et ce, même si je sais que vous avez prévu de revenir au mois de novembre, afin d'évoquer plus spécifiquement la question de l'eau.

Les viticulteurs ont besoin d'être écoutés mais surtout que vous preniez des mesures fortes pour les aider. Nous ne pouvons plus attendre, si nous voulons éviter des drames humains, et il est de notre devoir de protéger ces hommes et ces femmes qui font vivre notre territoire. Agir maintenant est une nécessité car dans trois mois il sera trop tard.

Ce constat ne se limite pas à mon département ; il est le même pour de nombreux viticulteurs en grande difficulté comme les producteurs de cognac.

Madame la ministre, comptez-vous venir rapidement dans l'Aude, comme je vous l'ai demandé par écrit dès le lendemain de votre nomination, et allez-vous mettre en place un véritable plan Marshall pour la viticulture ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

**Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.** L'Aude souffre, je le sais. Je vous ai entendu. La viticulture, première ressource économique de ce département, est confrontée à des difficultés structurelles, comme c'est le cas dans d'autres grandes régions viticoles : le surstock, la surproduction, la difficulté à trouver des marchés, le changement des habitudes de consommation. Des difficultés plus conjoncturelles s'y ajoutent, vous en avez évoqué quelques-unes, au premier rang desquelles on trouve naturellement le changement climatique et la sécheresse, particulièrement dans l'Aude.

Dans les jours qui ont suivi ma nomination, j'ai reçu l'ensemble des représentants de la filière viticole. Plusieurs mesures ont été décidées. Dans le projet de loi de finances pour 2025, lequel respecte strictement les engagements pris en réponse aux mouvements des agriculteurs, ceux-ci trouveront les réponses qu'ils attendent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Un dispositif concerne spécifiquement les viticulteurs. Il s'agit du prêt bonifié censé les aider à rembourser leur PGE lorsqu'ils rencontrent des difficultés de trésorerie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**Mme Danielle Brulebois.** Très bien !

**Mme Annie Genevard, ministre.** Bruxelles a autorisé un plan de 120 millions d'euros, sous forme de crédits nationaux, pour procéder à l'arrachage définitif d'un certain volume de vignes excédentaires. C'est un plan souhaité par la filière. Je me battrais pour que l'on obtienne l'arrachage temporaire.

**Mme Sandra Regol.** L'arrachage est toujours définitif !

**Mme Annie Genevard, ministre.** Cela ne suffit pas. La filière m'a remis un plan parce qu'il faut penser l'avenir. Enfin, je me rendrai dans... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice, dont le temps de parole est écoulé.*)

**Mme la présidente.** Merci de ne pas commencer une phrase alors que votre temps de parole est déjà dépassé de dix secondes. Nous avons toutefois bien noté que vous vous déplacerez dans la circonscription de M. Barthès. (*Protestations sur les bancs du groupe DR.*)

**M. Pierre Cordier.** Quelle autorité !

**Mme la présidente.** Ce n'est pas de l'autorité, mais un rappel au juste respect des règles.

#### LUTTE CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Aurélien Rousseau.

**M. Aurélien Rousseau.** En 1860, le docteur Rokitansky décrit pour la première fois l'endométrieose. Il n'est pas nécessaire d'être beaucoup déconstruit (*Mme Sandrine Rousseau applaudit*) pour regretter collectivement que la puissance publique n'ait pas réagi plus diligemment à une pathologie qui affecte entre 1,5 et 2,5 millions de personnes, dont l'errance médicale est estimée à sept ans, et dont l'impact sur l'infertilité est majeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

**M. Pierre Cordier.** Il aurait fallu que vous soyez ministre ! (*Sourires.*)

**M. Aurélien Rousseau.** Malgré le travail de l'Assemblée nationale, sur de nombreux bancs on considère encore qu'il ne s'agit que d'une maladie de « bonne femme » et l'on n'offre que du silence au sujet de douleurs que l'on tait au travail, dans les transports, chez soi.

L'année dernière, à l'issue d'un débat nourri, des engagements ont été pris, notamment au sujet de l'affectation de longue durée dite 31, de la structuration des filières dans les régions, encore trop hétérogène, du soutien aux associations, de la question du reste à charge zéro ou encore des crédits d'impôt recherche.

Je n'ai pas écouté l'intégralité de l'intervention, le week-end dernier, de notre collègue Patrick Hetzel devant l'UNI, mais je ne l'ai pas entendu confirmer ces derniers engagements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe DR.)*

**M. Pierre Cordier.** Il a assumé, pas comme vous !

**M. Fabien Di Filippo.** C'est un procès stalinien !

**M. Aurélien Rousseau.** L'objectif national de dépenses d'assurance maladie est censé progresser de 2,8 %, mais si l'on considère qu'il inclut sans doute un point de contribution, pour les hôpitaux, à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et que l'inflation prévue pour 2025 est de 1,8 %, son évolution ne sera-t-elle pas nulle ? Pouvez-vous dès lors nous assurer que ces mesures seront appliquées ?

**M. Fabien Di Filippo.** Ils vont vous le donner votre brevet de gauche !

**M. Aurélien Rousseau.** Il n'est pas nécessaire d'être beaucoup déconstruit *(Mme Sandrine Rousseau sourit)* pour craindre que ces mesures ne soient traitées comme variable d'ajustement d'un Ondam à l'évolution nulle. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.)*

Pouvez-vous nous assurer qu'en cas de résultats concluants, l'accès à l'Endotest sera rapide et facile, malgré son coût, afin d'éviter une errance médicale de sept ans ?

**M. Sébastien Chenu.** Vous n'aviez qu'à voter notre proposition de loi !

**M. Aurélien Rousseau.** Comme la santé des enfants, la santé des femmes est trop souvent la variable d'ajustement de nos politiques publiques de santé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, dont les députés se lèvent, et sur quelques bancs du groupe EcoS. – Mme Sandrine Rousseau se lève également pour applaudir.)*

**M. Pierre Cordier.** Le macronisme de gauche a parlé !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre de la santé et de l'accès aux soins.** Je vous remercie d'aborder ce sujet si important.

**M. Pierre Cordier.** C'est un ancien collègue à vous !

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** L'endométriose toucherait près d'une femme sur dix. C'est considérable, surtout quand on sait quelles conséquences une telle affection peut avoir sur la qualité de la vie. Cette maladie exige des mesures fortes afin de mieux la connaître, mieux la détecter et mieux la prendre en charge.

C'est le but de la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose lancée en 2022. Elle est accompagnée d'un comité de pilotage organisé annuellement. Vous y avez vous-même participé, me semble-t-il, monsieur le député.

**M. Pierre Cordier.** Très bien madame la ministre !

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** La force de cette stratégie vient de l'implication de toutes les parties concernées et de son caractère interministériel – essentiel. Quarante-vingt-dix pour cent des actions décidées dans le cadre de cette stratégie ambitieuse ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Son premier axe vise à améliorer la connaissance de l'endométriose, grâce à une campagne de communication à destination des femmes et des professionnels de santé, lancée en mai 2024, et grâce à des actions de formation par l'assurance maladie, y compris en ligne, à destination des professionnels de santé et du grand public.

Son deuxième axe vise à mettre en place des filières spécifiques dans chaque région. Elles s'y déploient grâce à un budget de 4,5 millions d'euros annuels, et soyez assurés que je veillerai à ce que ces financements soient maintenus dans le projet de loi de finances pour 2025.

Son troisième axe vise à renforcer la recherche, par le lancement d'un programme et équipement prioritaire de recherche pluriannuel, piloté par l'Inserm et intitulé « Santé des femmes, santé des couples ». Il inclura une action sur l'infertilité et une action sur l'endométriose. Doté d'un budget de 25 millions d'euros, il sera lui aussi sanctuarisé.

Cette stratégie mise également sur l'innovation par un accès précoce au diagnostic, grâce au fameux test dont vous avez parlé.

**Mme la présidente.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de Mme Naïma Moutchou.)*

### PRÉSIDENCE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

2

### PRESTATION DE SERMENT DE SIX JUGES TITULAIRES ET DE SIX JUGES SUPPLÉANTS À LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la prestation de serment devant l'Assemblée nationale des six juges titulaires et des six juges suppléants à la Cour de justice de la République.

Aux termes de l'article 2 de la loi organique sur la Cour de justice de la République, les juges parlementaires « jurent et promettent de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes et de se conduire en tout comme dignes et loyaux magistrats ».

Je prie Mmes et MM. les juges de bien vouloir se lever à l'appel de leur nom et, levant la main droite, de répondre par les mots : « Je le jure. »

Pour les juges titulaires, j'appelle M. Philippe Gosselin. (*M. Philippe Gosselin se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle Mme Stéphanie Rist. (*Mme Stéphanie Rist se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle M. Hervé Saulignac. (*M. Hervé Saulignac se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle M. Pouria Amirshahi. (*M. Pouria Amirshahi se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle M. Ugo Bernalicis. (*M. Ugo Bernalicis se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle M. Bruno Bilde. (*M. Bruno Bilde se lève et dit: « Je le jure. »*)

Pour les juges suppléants, j'appelle M. Xavier Albertini. (*M. Xavier Albertini se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle Mme Blandine Brocard. (*Mme Blandine Brocard se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle M. Harold Huwart. (*M. Harold Huwart se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle Mme Émeline K/Bidi. (*Mme Émeline K/Bidi se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle Mme Andrée Taurinya. (*Mme Andrée Taurinya se lève et dit: « Je le jure. »*)

J'appelle Mme Christelle D'Intorni. (*Mme Christelle D'Intorni se lève et dit: « Je le jure. »*)

Acte est donné par l'Assemblée nationale des serments qui viennent d'être prêtés devant elle. (*Mmes et MM. les députés applaudissent.*)

3

### APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2023

#### *Discussion, après engagement de la procédure accélérée, d'un projet de loi*

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'année 2023 (n<sup>os</sup> 4, 292, 317).

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre du budget et des comptes publics.

**M. Laurent Saint-Martin, ministre du budget et des comptes publics.** En raison des contraintes que vous savez, l'examen projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (Placss) pour l'année 2023, prévu plus tôt cette année, a été reporté à l'automne.

Notre discussion n'en garde pas moins toute sa pertinence : d'une part elle matérialise le pouvoir de contrôle et d'évaluation du Parlement, de l'autre elle contribuera à éclairer les propositions que le Gouvernement fera lors du débat du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2025 et qu'il présentera dès demain à la commission des affaires sociales.

Le présent texte ayant été rejeté par la commission des affaires sociales, je note un certain parallélisme des formes avec l'examen, hier, du projet de loi de règlement et d'approbation des comptes pour 2023. Le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'année 2022 avait déjà été rejeté, tout comme les trois derniers projets de loi de règlement et d'approbation des comptes.

**M. Jérôme Guedj.** C'est dire !

**Mme Christine Arrighi.** Comme, à chaque fois, rien n'a changé...

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Permettez-moi de vous dire que le rejet des comptes publics est, malheureusement, en passe d'entrer dans la tradition parlementaire,...

**Mme Danielle Brulebois et Mme Stéphanie Rist.** Eh oui !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** ...ce que je regrette à plusieurs titres. D'abord, rejeter les comptes d'hier ne me semble pas franchement de bonne politique au moment où nous devons amorcer leur redressement.

Ensuite, ce vote ne reflète pas l'avis rendu par la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale pour l'année 2023. La Cour avait estimé que ces tableaux d'équilibre « fournissent une représentation cohérente des recettes, des dépenses et du solde, ainsi que des actifs et passifs des entités comprises dans leurs champs respectifs ».

Enfin et surtout, je suis particulièrement attaché à la philosophie qui sous-tend le texte. J'y suis attaché parce que je crois profondément à la vertu d'un « chaînage » permettant, de l'autorisation parlementaire jusqu'au contrôle et à l'évaluation, la continuité en fonction de laquelle approuver ou rejeter les comptes, en tout cas d'en discuter et de préparer le débat du PLFSS, lequel doit justement s'ouvrir dans les prochaines semaines.

On ne peut pas, d'un côté, vouloir préserver et même renforcer les prérogatives budgétaires du Parlement – ce que j'ai fait en modernisant la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) et celle de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale (LOLFSS) – et, de l'autre, rejeter les projets de loi d'approbation des comptes d'un exercice, qui ne sont que des textes techniques. En procédant ainsi, on introduit une rupture dans le chaînage vertueux que j'évoquais : comment veut-on bien autoriser si l'on n'a pas bien évalué et si l'on n'a pas approuvé ?

Cette conviction avait conduit la précédente majorité à consacrer toute son importance à l'évaluation, en instituant le Printemps de l'évaluation, tant pour le projet de loi de finances (PLF) que pour le PLFSS. Rappelons en effet que faire la transparence sur l'exécution permet d'améliorer la gestion des deniers publics et de réfléchir à la performance et à l'efficacité de la dépense, sur le fondement de constats objectifs.

C'est bien de cela qu'il s'agit : on ne peut pas se contenter d'un seul débat de fond, politique, sur un texte d'approbation des comptes puisqu'il nous faut d'abord un regard objectif sur la réalité de ces comptes. Nous pouvons ainsi nous demander si le modèle est efficace et s'il fonctionne de manière satisfaisante, si l'on peut consolider les droits des assurés et si l'on peut leur en ouvrir de nouveaux et à quelles conditions. Tel est le bon débat de fond que nous devons avoir, celui que nous aurons lors de la discussion du PLFSS.

Soit dit en passant, j'ajoute que c'est en évaluant rigoureusement la pertinence et l'efficacité de la dépense que le Parlement assume pleinement sa mission constitutionnelle de contrôle de l'action du Gouvernement.

Ce sont les constats tirés de l'évaluation du budget de l'exécutif qui font la qualité des débats sur les budgets à venir. À titre d'exemple, la réforme des allègements généraux de cotisations – dont nous discuterons dans le cadre du PLFSS pour 2025 – n'aurait pas pu voir le jour sans les travaux d'analyse et d'évaluation menés avec l'ensemble des parties prenantes de la sphère sociale dans le cadre de la mission confiée, en 2023, aux économistes Antoine Bozio et Étienne Wasmer. J'insiste de nouveau sur ce point : ce n'est qu'en évaluant rigoureusement le passé qu'on peut proposer des solutions efficaces pour l'avenir.

En se prononçant contre ce texte, votre assemblée censurerait donc moins la gestion passée du Gouvernement qu'elle ne ferait l'économie d'une réflexion, pourtant utile, sur les améliorations possibles de notre modèle de protection sociale. Or je crois que ce dernier débat est éminemment important.

J'en viens aux comptes sociaux pour 2023, le fond du sujet. Comme l'ont rappelé, et à plusieurs reprises, les ministres du gouvernement précédent, l'année 2023 a été une année de rééquilibrage des comptes de la sécurité sociale.

**M. Thibault Bazin.** Et ils ne sont pas bons !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Le déficit s'est établi à 10,8 milliards d'euros, affichant une amélioration de 8,9 milliards d'euros par rapport aux résultats enregistrés en 2022. Cette amélioration est donc sensible, bien qu'inférieure de 2,1 milliards d'euros à la prévision inscrite dans la LFSS initiale. Les dépenses ont été maîtrisées et il faut souligner que la trajectoire de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) a été respectée. Les recettes de l'ensemble des administrations publiques ont été plus faibles qu'anticipé, du fait en particulier du ralentissement économique observé en fin d'année.

**M. Thibault Bazin.** On l'avait pourtant prévu, ce ralentissement !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Tendre vers l'équilibre des comptes sociaux, cela revient tout simplement à assurer la pérennité de notre modèle de protection sociale, à préserver notre capacité à agir, à protéger les Français, à consolider leurs droits acquis et à en ouvrir de nouveaux. Ce n'est pas autre chose.

Trois branches sont restées déficitaires en 2023 : la branche maladie, à hauteur de 11,1 milliards d'euros, la branche vieillesse, à hauteur de 2,6 milliards d'euros et la branche autonomie, à hauteur de 0,6 milliard d'euros. À l'inverse, les branches famille, accidents du travail et maladies professionnelles enregistraient un excédent.

**M. Thibault Bazin.** Pour la branche famille, c'est normal, on ne fait plus d'enfants !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Deux facteurs expliquent l'amélioration des comptes sociaux. D'abord, nous sommes évidemment sortis de la crise sanitaire, raison pour laquelle les dépenses de protection liées au dispositif de chômage partiel et aux reports de charges ont drastiquement diminué. Savoir retirer les filets de sécurité une fois les crises passées n'a rien d'un tabou, c'est au contraire le signe d'une bonne gestion : c'est ce que nous avons fait pour la sécurité

sociale en 2023 et c'est ce que nous proposons de faire en 2025, en retirant les boucliers tarifaires conçus pour faire face à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie. Les prix étant désormais contenus, il est nécessaire et juste de faire disparaître ces dispositifs.

Ensuite, nous avons stimulé la croissance des recettes, en continuant à créer de l'emploi. En 2023, la masse salariale du secteur privé a progressé de 5,7 %. C'est très important : cela signifie concrètement que, pour redresser les finances publiques, nous avons besoin de croissance, de compétitivité, d'entreprises capables de créer de la valeur et d'embaucher.

Ces deux constats ont fondé les choix que nous proposons au Parlement dans le cadre des deux textes financiers pour 2025, avec un objectif clair, celui de redresser les comptes publics en contenant l'an prochain le déficit à 5 % du PIB. Vous connaissez l'ampleur de l'effort qu'il nous faut fournir pour respecter cette trajectoire : il est estimé à 60 milliards d'euros, que le Gouvernement propose de répartir entre toutes les administrations publiques, et de faire reposer pour deux tiers sur une baisse de la dépense publique et pour un tiers sur des contributions exceptionnelles.

**M. Thibault Bazin.** C'est carrément une publicité !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** L'amélioration des comptes sociaux démontre clairement que le chemin du redressement existe, à condition de mettre fin aux dispositifs exceptionnels déployés en temps de crise et de ne pas casser la croissance et l'emploi. Elle nécessite aussi de savoir examiner les comptes des années passées, qu'ils soient approuvés ou non.

**M. Thibault Bazin.** Il n'a pas dit que les comptes de la branche famille n'avaient pas été certifiés !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Améliorer les comptes sociaux, tel est l'engagement du Premier ministre et de son Gouvernement. (*Mmes Danielle Brulebois, Stéphanie Rist et Sophie Mette applaudissent.*)

**M. Louis Boyard.** On note un fort soutien au Gouvernement !

**M. Thibault Bazin.** Monsieur le ministre, soyez sérieux !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins.

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre de la santé et de l'accès aux soins.** L'examen du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'exercice 2023 marque une étape essentielle dans l'évaluation de la trajectoire financière et de la situation de la protection sociale.

C'est la deuxième évaluation du genre, résultat de la réforme d'initiative parlementaire – celle induite par la loi organique du 14 mars 2022 –, qui prévoit qu'un temps spécifique soit consacré à l'examen de l'exécution des comptes sociaux. Ce projet de loi fournit ainsi à la représentation nationale une photographie factuelle des comptes sociaux de l'année écoulée.

Je suis très attachée à l'évaluation des politiques publiques. Aussi, c'est par l'instauration de temps démocratiques comme celui-ci que nous faisons progresser une culture de l'évaluation qui nous fait parfois défaut. L'exercice ne se résume pas à une énumération de chiffres – encore que j'en commenterai beaucoup –, il est l'incarnation de nos

choix politiques passés et doit nous servir de guide pour les décisions futures qui traduiront l'avenir de la protection sociale.

Il permet également de rendre des comptes aux Français et à leurs représentants. En effet, derrière ces sommes importantes, c'est l'argent public, celui de nos concitoyens, qui est en jeu.

Notre pays se trouve à un moment charnière puisque nous devons relever tout à la fois les défis de la justice sociale, de la pérennité de nos comptes publics et de la modernisation de notre système de santé et de sécurité sociale.

Cette présentation est l'occasion de rappeler, avec clarté et transparence, les progrès que nous avons réalisés collectivement, mais aussi d'évoquer les défis qu'il nous faudra relever dans les mois et les années à venir. Nous devons adopter une vision prospective de nos finances publiques, autrement dit, penser à long terme.

Je tiens tout d'abord à souligner les avancées réalisées en dépit de la période difficile que nous avons traversée.

En 2023, nous avons observé une nette amélioration de la situation financière de la sécurité sociale : le solde de ses administrations était positif de 0,5 milliard d'euros ; les excédents de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), qui s'établissaient à 18 milliards, ont largement contribué au solde positif de l'ensemble du secteur ; enfin, le déficit global de la sécurité sociale a été contenu à 10,8 milliards, bien en deçà du pic historique de près de 40 milliards, atteint en 2020 du fait de la crise du covid. Cette amélioration est encourageante ; elle montre que les mesures prises ont permis de contenir le déficit, tout en protégeant notre système de santé, et de garantir l'accès aux soins pour nos concitoyens par une stimulation des recettes. Garantir la protection en dépensant plus efficacement, c'est une approche que je fais mienne, et c'est évidemment la logique qui préside à la préparation du PLFSS pour 2025, dont l'examen est imminent.

Cette présentation traduit également l'attention que nous portons à la justice sociale. Notre priorité a toujours été la protection des Français, notamment des plus précaires, mais aussi de ceux qui sont en première ligne pour garantir, partout et pour tous, l'accès aux soins, c'est-à-dire les soignants et les professionnels de santé.

Cela étant dit, ne nous voilons pas la face : malgré nos efforts, le déficit reste élevé. Il est supérieur de 2 milliards d'euros aux prévisions établies dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, en raison notamment d'un ralentissement de l'entrée des recettes, mais aussi de la dynamique inflationniste qui a pesé sur les coûts – notamment dans le secteur hospitalier et pour les soins de ville.

Sur le plan des dépenses, d'abord, l'Ondam, qui constitue l'un des principaux leviers de contrôle budgétaire du système de santé, a atteint 247,8 milliards d'euros, soit 0,2 milliard de plus seulement que ce que prévoyait la LFSS pour 2024. Le fait que ce dépassement reste largement contenu témoigne de la maîtrise des dépenses de santé, malgré l'impact persistant de la crise sanitaire et des tensions inflationnistes.

Pour entrer dans le détail, les dépenses liées aux établissements de santé s'élèvent à 102,9 milliards d'euros, dépassant de 4 milliards les prévisions de la LFSS.

**M. Thibault Bazin.** C'était attendu !

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** Cela s'explique par la compensation des mesures statutaires, à hauteur de 3,5 milliards, et par l'aide exceptionnelle de 500 millions au titre de l'inflation, allouée à la fin de l'année 2023 en soutien aux établissements de santé. Les soins de ville ont atteint 105,3 milliards, soit 2 milliards de plus que prévu. Les dépenses exceptionnelles liées à la gestion de l'épidémie de covid-19 ont, en revanche, largement diminué, ce qui a beaucoup contribué à l'amélioration des comptes. Concrètement, elles s'élevaient à 1,1 milliard en 2023, contre 11,7 en 2022 : cette évolution marque la fin progressive des mesures d'urgence qui ont lourdement pesé sur les finances publiques ces dernières années. Le déficit de la branche maladie, enfin, s'établit à 11,1 milliards : il est certes légèrement plus élevé que prévu, mais a presque été divisé par deux par rapport à 2022.

Face à ces résultats, nous devons tenir un discours de responsabilité. La maîtrise des comptes n'est pas qu'une question technique ; il s'agit d'un impératif démocratique. Nous devons continuer à travailler à des solutions de long terme pour assurer la viabilité de notre système de santé, qui doit relever le défi du vieillissement de la population et de la multiplication des maladies complexes, ce qui implique un besoin croissant de soins. Il est de notre devoir de préparer l'avenir pour faire face aux transformations démographiques en cours et aux pathologies qui en découlent.

Même si elles ont augmenté, les recettes n'ont, quant à elles, pas évolué aussi favorablement que prévu au cours de l'année 2023. Un chiffre, en soi, ne veut rien dire et il importe donc de replacer ces résultats dans leur contexte. En l'occurrence, c'est le ralentissement de la croissance économique, couplé à un contexte international incertain, qui affecte les recettes fiscales et sociales. Si ces résultats ne sont pas à la hauteur de nos espérances, ils ne doivent pas nous empêcher de souligner les progrès qui ont été faits et qui présagent d'une amélioration pour le système de santé.

Je pense notamment à l'accent mis sur la lutte contre la fraude sociale : c'est un enjeu important pour le rétablissement des comptes publics. Au cours des deux dernières années, nous n'avons pas cessé d'intensifier nos efforts pour détecter et sanctionner les fraudes, aussi bien en matière de prestations sociales que de travail dissimulé. (*M. Thibault Bazin applaudit.*) Depuis le lancement du plan de lutte contre les fraudes, les résultats sont au rendez-vous. Les redressements de l'Urssaf ont augmenté de 50 % sur la fraude sociale des entreprises, avec 1,2 milliard d'euros de redressement en 2023, contre 800 millions en 2022 et 500 millions en 2017. L'objectif est désormais d'atteindre 5,5 milliards d'ici à 2027. Les résultats sont également significatifs pour les prestations sociales : 400 millions ont été détectés par la caisse d'allocations familiales (CAF), 200 millions par l'assurance vieillesse et 400 millions par l'assurance maladie.

Enfin, les actions contentieuses en santé ont augmenté de 60 % et l'assurance maladie va amplifier et systématiser ses contrôles dans les années à venir, notamment s'agissant de la pertinence des actes. Parce que chaque euro détourné est un euro qui manque à ceux qui en ont vraiment besoin, notre combat contre la fraude va se poursuivre et s'intensifier dans les années à venir.

**M. Thibault Bazin.** Très bien ! Merci, madame la ministre !

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** Chacun doit participer à l'effort collectif et je crois que nous allons dans le bon sens.

L'examen du présent projet de loi doit nous donner l'occasion de prendre conscience des progrès déjà réalisés, comme des défis qui nous restent à relever. Il nous faut impérativement transformer et moderniser notre système de santé, mais jamais au détriment de la solidarité et de l'accès de tous aux soins; nous devons travailler en profondeur et réfléchir aux modalités de son financement. Si le chemin qui reste à parcourir est encore long, je suis convaincue qu'avec les réformes engagées et nos efforts collectifs, nous parviendrons à garantir la viabilité et l'efficacité de notre système de sécurité sociale pour les générations futures. Ensemble, faisons le choix de la solidarité, de la responsabilité et de l'avenir! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Yannick Neuder, rapporteur général de la commission des affaires sociales.

**M. Yannick Neuder, rapporteur général de la commission des affaires sociales.** Il est temps d'ouvrir un nouveau chapitre utile au pays.

Après avoir été examiné par la commission des affaires sociales à deux reprises, sous deux législatures différentes, le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'année 2023 poursuit son cheminement parlementaire dans notre hémicycle. Le 25 septembre dernier, la commission a rejeté ce projet de loi, comme elle l'avait déjà fait au mois de juin, peu avant la dissolution qui a empêché son examen en séance publique. La lecture de ce texte s'étant interrompue au milieu du gué, il nous revient de l'examiner aujourd'hui, avant de débiter l'examen en première lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025. Nous y sommes tenus, puisque les dispositions organiques conditionnent la possibilité d'examiner le PLFSS de l'année à venir au vote sur le projet de loi d'approbation de l'année écoulée.

D'aucuns ont reproché au rapporteur général que je suis d'avoir rejeté l'exécution de comptes de 2023 au mois de mai. Le contexte politique a bien changé mais je n'adopterai aucune posture, et ce que j'ai rejeté en mai, je le rejette à nouveau aujourd'hui (*M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, et Mme Justine Gruet applaudissent*)...

**M. Thibault Bazin.** C'est une preuve de constance!

**M. Yannick Neuder, rapporteur général.** ...et j'en tirerai les conclusions en vue de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Nous entrons dans un nouveau temps politique, celui de la reconstruction, après sept années au cours desquelles le pays se cherchait et les déficits s'aggravaient, au détriment des Français.

En créant le Placss, la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale a donné aux parlementaires le temps nécessaire pour évaluer la situation des finances sociales et pour en tirer des enseignements en prévision de la séquence budgétaire de l'automne. À cet égard, je déplore que les travaux menés dans le cadre du Printemps social de l'évaluation n'aient pu aboutir avant la dissolution. Je me réjouis cependant que nos collègues Stéphanie Rist et Hadrien Clouet aient pu présenter les conclusions de leurs travaux sur la gestion de la dette sociale et qu'ils aient été invités à s'exprimer en leur qualité de rapporteurs de cette mission lors du débat sur la dette qui s'est tenu hier.

Pour ma part, je tire plusieurs enseignements de l'examen des comptes des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, qui doivent orienter les choix politiques à venir. Ils permettront, je l'espère, à chacune et à chacun de prendre conscience des défis qui nous attendent et de l'exigence dont nous devons faire preuve, à l'aube de l'examen du PLFSS.

Premièrement, la baisse des déficits constatée en 2023 est essentiellement imputable à des facteurs conjoncturels, à commencer par la quasi-extinction des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, qui sont passées de 11,7 milliards d'euros en 2022 à 1,1 milliard en 2023. Or il ne sera plus possible de compter là-dessus à l'avenir pour équilibrer les comptes sociaux. Le déficit des branches maladie et vieillesse étant de nature structurelle, il faut nécessairement y apporter des réponses structurelles.

Compte tenu du niveau de nos prélèvements obligatoires, le plus élevé parmi les pays développés, l'augmentation des recettes, c'est-à-dire des cotisations sociales ou des impôts, ne peut constituer une voie sérieuse de redressement des comptes sociaux. Si certains chantiers liés aux exonérations de cotisations sociales et à leur impact sur l'emploi, la compétitivité et le pouvoir d'achat des ménages peuvent être explorés et trouvent une traduction dans le PLFSS qui a été déposé la semaine dernière, le Parlement devra aussi prendre sa part dans le rétablissement des équilibres budgétaires pour préserver la prise en charge de nos concitoyens.

Ce rétablissement exigera que des choix forts soient faits pour maîtriser les dépenses sociales, tout en préservant des niveaux de financement suffisants pour assurer un service de qualité aux assurés sociaux, en particulier en matière de santé, dans un contexte marqué par la hausse des besoins. Il n'y aura aucun coup de rabot sur la prise en charge, mais des efforts pour lutter contre le renoncement aux soins et la fraude, et pour accroître l'efficacité du système. En clair, il faut une sécurité sociale plus efficace, donc plus juste.

Ce chemin de crête est le seul susceptible d'apporter une réponse aux enjeux à venir. J'ai pour ma part formulé certaines propositions visant à instaurer une véritable programmation pluriannuelle des dépenses de santé, qui tiennent notamment compte de l'exigence de renforcement des mesures de prévention. Le PLFSS ne peut répondre, à lui seul, aux défis des cinquante prochaines années en matière de santé, d'autonomie, de politique familiale.

Par ailleurs, le refus de la Cour des comptes de certifier les comptes de la branche famille est un autre motif de préoccupation qu'il ne faut pas prendre à la légère. Je rappelle que la Cour avait déjà refusé de certifier les comptes de cette même branche pour l'exercice 2022. Certes, son rapport fait état d'un certain nombre d'améliorations et d'actions mises en œuvre par le réseau des caisses d'allocations familiales pour fiabiliser les données déclaratives, mais on ne peut pas se satisfaire de ce que le montant des préjudices financiers persistant après les opérations de contrôle interne s'élève à 5,5 milliards d'euros d'indus et de rappels, soit 7,4 % du montant total des prestations versées.

Il serait cependant malhonnête de ne pas dire qu'une part non négligeable des problèmes qui affectent les comptes de la branche famille s'expliquent par la présence importante, dans notre système social, d'« une norme illisible, mal construite, trop permissive », selon les termes du Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) dans un rapport récent. Non seulement la complexité incite à la fraude, mais elle alimente le phénomène de non-recours

aux droits. La simplification du système de prestations sociales, et de la norme juridique sur laquelle il repose, doit donc être une priorité.

La perte de maîtrise des comptes sociaux, dont témoignent à la fois le présent texte et l'absence de certification des comptes de la branche famille par la Cour des comptes, me conduira à voter contre ce Placss.

Puisque la discussion sur le Placss intervient cette année après le dépôt du PLFSS, je veux conclure en rappelant quelle est la situation financière de la sécurité sociale, à moins d'une semaine de l'examen du budget par le Sénat.

Il est d'autant plus impérieux de rétablir les comptes que les dernières prévisions font état d'une dégradation de la situation plus importante que celle anticipée lors du dépôt du Placss. D'après les tableaux d'équilibre du PLFSS pour 2025, le déficit des régimes de base atteindrait 18 milliards d'euros en 2024, et non 11,7 milliards comme le prévoyait la dernière loi de financement. Les déficits cumulés du régime général de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) non repris par la Cades atteindront 37 milliards à la fin de l'année. Le déficit annuel de la sécurité sociale est d'ores et déjà supérieur au montant de la dette amortie par la Cades, situation que la Cour des comptes avait qualifiée au printemps d'« impasse de financement ». Chacun doit avoir cela à l'esprit.

En tenant compte des mesures prévues par le PLFSS, le Gouvernement anticipe une réduction du déficit de 18 à 16 milliards d'euros en 2025. En l'absence de mesures de redressement, le déficit dépasserait 28 milliards, un montant supérieur de près de 4 milliards à celui constaté en 2021, quand les effets de la crise sanitaire se faisaient encore sentir.

J'en appelle à la responsabilité et à l'audace de chacun d'entre vous, afin de ne pas mettre en péril l'avenir de la sécurité sociale, héritée du Conseil national de la Résistance (CNR). Ne nous y trompons pas : nous héritons d'une situation financière préoccupante qui pourrait, à terme, fragiliser la prise en charge de nos compatriotes. Ce Placss doit permettre de mieux rebondir et de construire un PLFSS qui réponde au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques et à la crise des établissements médico-sociaux, tout en proposant une meilleure prise en charge de la petite enfance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Sophie Mette applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** La semaine dernière, la commission des finances a émis un avis défavorable à l'adoption du Placss pour 2023. Elle s'était déjà, comme la commission des affaires sociales, prononcée en ce sens au printemps dernier.

**Mme Élise Leboucher.** Eh oui !

**M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis.** Les raisons qui nous ont conduits à émettre un avis défavorable varient au gré des couleurs politiques : certains de nos collègues ont critiqué l'insuffisance des moyens alloués au système social, quand d'autres s'alarmaient de la dérive des comptes sociaux. Il est tout à fait possible, en réalité, de considérer ces deux aspects en même temps. Je crois profondément que, sur tous les bancs de cette assemblée, nous devrions pouvoir nous

accorder sur l'impérieuse nécessité de garantir la soutenabilité des comptes sociaux du pays. Sans soutenabilité, nous ne pourrions assurer ni la santé, ni la solidarité, ni le respect de notre pacte social fondé sur le travail.

J'appelle votre attention sur trois points essentiels : l'aggravation de la dette sociale, la non-maîtrise des dépenses et la non-certification des comptes de la branche famille.

Premièrement, l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi témoigne de la dégradation avancée des comptes des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale (Robss) et du fonds de solidarité vieillesse (FSV). La farandole des déficits continue : près de 20 milliards d'euros en 2022, 10,8 milliards en 2023 – soit 2 milliards de plus que prévu – et la Cour des comptes qui donne désormais l'alerte sur la « perte de maîtrise des comptes sociaux », avec des déficits qui pourraient atteindre, le rapporteur général de la commission des affaires sociales le rappelait, 18 milliards cette année et plus de 16 milliards l'an prochain, sinon davantage.

Au 31 décembre, la dette qui n'aura pas encore été reprise par la Cades – et pèse donc sur l'Urssaf Caisse nationale, anciennement Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) – s'établira à 37 milliards d'euros. Elle pourrait atteindre 70 milliards d'ici à 2027, voire bien plus si l'on en croit les derniers chiffres. L'article 13 du PLFSS pour 2025, qui prévoit le relèvement du plafond et de la durée d'emprunt de l'Acoss, apporte un premier palliatif, mais la difficulté sera grande dans un contexte de taux d'intérêt élevés. Encore une fois, nous faisons porter aux générations futures notre incapacité à maîtriser nos dépenses actuelles.

Deuxièmement, ces dépenses augmentent de façon significative, de 3,1 % entre 2022 et 2023, pour s'établir à plus de 610 milliards d'euros. Prêtons une attention particulière à l'Ondam, qui atteint plus de 247 milliards, les dépenses hors covid progressant de plus de 4,8 % – une dynamique bien éloignée de la politique d'austérité parfois dénoncée sur certains bancs de cette assemblée. Puisqu'elle est désormais actée, nous ne pourrions plus compter sur l'extinction prochaine des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire – ce coussin amortisseur – pour parvenir à la maîtrise des dépenses. Nous devons donc faire de vrais efforts. Le PLFSS pour 2025 nous y invite, en proposant 15 milliards d'économies, dont plus de 10 milliards sur les seules dépenses.

Comme Yannick Neuder l'a fait avant moi, j'appellerai enfin votre attention sur la non-certification des comptes de la branche famille par la Cour des comptes.

**Mme Justine Gruet.** Heureusement que Thibault Bazin est là !

**M. Jean-Didier Berger, rapporteur pour avis.** Cette décision doit nous préoccuper autant que nous inspirer. Le montant des indus et des rappels que les caisses d'allocations familiales ont renoncé à recouvrer est estimé à 5,5 milliards d'euros. Or il s'agit uniquement de la partie qu'elles n'espèrent plus récupérer ! Je vous laisse imaginer le volume total. Cette maîtrise manifestement insuffisante des comptes doit nous alerter, nous inciter à faire bien mieux, nous suggérer des pistes d'amélioration.

Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. Nous avons donc décidé de rejeter le texte.

**M. Thibault Bazin.** Excellent !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

**M. Frédéric Valletoux,** *président de la commission des affaires sociales.* Nous ne discutons de rien d'autre qu'une photographie de l'état des comptes sociaux, tels qu'ils ressortent de leur exécution en 2023. Ce Placss n'est que le reflet des dépenses réalisées et des recettes encaissées lors de l'année 2023.

Il est peut-être utile de rappeler, au moins pour nos nouveaux collègues, pourquoi nous sommes appelés à nous prononcer seulement pour la deuxième fois sur les comptes de l'exercice clos : avant 2022, les comptes de l'année précédente faisaient bien l'objet d'un vote, mais lors de l'examen de la première partie du PLFSS pour l'année suivante. La loi organique de 2022, qui est la traduction d'une initiative de la commission des affaires sociales en 2019, prévoit désormais une évaluation des comptes sociaux au printemps. Ainsi, la procédure d'examen et de contrôle du budget de la sécurité sociale se rapproche désormais de celle qui s'applique au budget de l'État.

**M. Thibault Bazin.** C'est grâce à Thomas Mesnier !

**M. Frédéric Valletoux,** *président de la commission des affaires sociales.* En effet, je salue à cette occasion notre ancien collègue, Thomas Mesnier, qui a œuvré en faveur de ce parallélisme des formes quand il était rapporteur général de la commission des affaires sociales.

**M. Laurent Saint-Martin,** *ministre.* L'excellent Thomas Mesnier ! (*Mme Stéphanie Rist applaudit.*)

**M. Frédéric Valletoux,** *président de la commission des affaires sociales.* Si 2024 avait été une année « normale », nous aurions dû, conformément à l'objectif de la réforme, examiner le présent texte au mois de juin, lors du Printemps social de l'évaluation. Dissolution oblige, la discussion n'a lieu qu'en cette rentrée, à la veille de la discussion du PLFSS.

En tant que président de la commission des affaires sociales, en lien avec la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (Mecss) et ses deux présidents, Jérôme Guedj et Cyrille Isaac-Sibille, je veillerai à ce que le prochain Printemps social de l'évaluation permette de nourrir les travaux budgétaires, de sorte que nous retrouvions le sens et la cohérence de la réforme telle qu'imaginée en 2019.

La discussion qui aura lieu, je l'espère, aujourd'hui, doit permettre aux parlementaires d'exercer leur mission de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. L'article 24 de la Constitution, faut-il le rappeler à cette tribune, est ainsi rédigé : « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques ». Ce projet de loi traduit parfaitement cette mission et je regrette que la commission des affaires sociales ait choisi d'en supprimer chacun des articles, sans autre forme de débat, lors de son examen en septembre.

Si elle refusait d'examiner les articles du texte en séance publique, l'Assemblée se priverait d'un débat utile et salutaire sur l'équilibre de nos comptes sociaux, qui plus est à l'aube de l'examen du PLFSS. Où est la cohérence, quand ceux qui reprochent au Gouvernement – comme aux précédents – de ne pas respecter le Parlement sont les premiers à se défaire de leurs prérogatives en refusant de débattre ? En observant, hier encore, nos collègues du Nouveau Front populaire et du RN se réjouir, bras dessus, bras dessous, du rejet préalable du

projet de loi d'approbation des comptes de l'année 2023 – avant même la discussion de fond –, je ne peux que le déplorer. Refuser de débattre : quel triste message adressé aux Français depuis cet hémicycle, cœur de la démocratie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. René Pilato.** Vous ne les écoutez jamais !

**Mme Élise Leboucher.** Combien de 49.3 ont été déclenchés sous la précédente législature, monsieur Valletoux ?

**M. Frédéric Valletoux,** *président de la commission des affaires sociales.* Peut-on à la fois se présenter comme les défenseurs de la démocratie et refuser le débat contradictoire ? Assurément non. Ces comportements tout en paradoxes ne participent pas à redonner aux citoyens confiance en la politique, en leurs élus. Je ne considère évidemment pas que nous devons tous être alignés, en phase avec les décisions prises en 2023, mais il me semble que nous devons, à tout le moins, en discuter. Je m'interroge par ailleurs sur la pertinence d'une telle posture puisque l'utilité et la finalité du Placss sont d'établir un constat, de prendre acte de l'exécution des comptes sociaux, des dépenses et des recettes.

Refuser d'observer cette photographie et la repousser d'un revers de la main ne changera rien à l'affaire : les comptes de 2023 sont bel et bien là et il ne sert à rien de les rejeter. En refusant de discuter les articles du projet de loi, notre assemblée se priverait en outre d'un débat utile et salutaire sur l'équilibre des comptes sociaux. Les échanges en commission ont donné lieu à plusieurs comparaisons imagées : une entreprise résout-elle ses difficultés en ignorant le bilan établi par son expert-comptable ? Une collectivité locale rétablit-elle sa situation financière en rejetant son compte administratif ? Autrement dit, casser le thermomètre guérira-t-il le patient ? Assurément non. Supprimer le tableau d'équilibre de l'exercice 2023, l'Ondam 2023 ou le tableau patrimonial de 2023 n'y changera rien. Le Placss est factuel, mathématique, comptable ; rien de plus, rien de moins. Refuserons-nous de regarder la vérité en face ? Ce serait une démarche étrange, pour ne pas dire préoccupante, alors que nous nous apprêtons à examiner le PLFSS pour 2025 en commission.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.* Après l'adoption hier de la motion de rejet préalable sur le projet de loi portant approbation des comptes de l'État pour l'année 2023, notre hémicycle s'apprête à rejeter les comptes de la sécurité sociale.

Après deux années au cours desquelles vous avez recouru au 49.3 pour faire passer en force des budgets sur lesquels vous étiez minoritaires – je signale, pour répondre au président Valletoux, que cela reste tout de même la meilleure manière d'éviter les débats –,...

**M. René Pilato.** Exactement !

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* ...le résultat de ce vote confirmera une chose : depuis juillet, il existe dans cette assemblée une majorité qui refuse la politique économique et sociale du président Macron, une politique de détricotage des droits sociaux, poursuivie à marche forcée depuis 2017. De même, une grande majorité de nos concitoyens et de leurs représentants ont refusé de voter la réforme des retraites, ce qui me fait dire qu'elle finira bien par être abrogée.

**M. Emeric Salmon.** Le 31 octobre !

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* Comme pour le budget de l'État, les gouvernements successifs se sont démenés afin de réduire les recettes de la sécurité sociale. En 2023, 89 milliards de cotisations patronales manquent à l'appel ; plus de 14 % des recettes des caisses de sécurité sociale ont ainsi été concédés aux entreprises, sans prendre en compte ni leur situation financière ni le caractère polluant de leur activité, par exemple.

Arrêtez de dire que ces exonérations ne coûtent rien ! En contrepartie, l'État cède des recettes : 46 milliards de TVA en 2023. Soit autant de cotisations transformées en impôts injustes, qui augmentent le déficit public.

**Un député du groupe LFI-NFP.** Tout à fait !

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* Toutefois, ces transferts ne suffisent pas. Parfois, l'État fait payer les autres. Ainsi, en 2023, les branches famille et accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) ont dû passer à la caisse à hauteur de 1,5 milliard d'euros, afin de compenser les pertes de recettes pour les retraites complémentaires et l'assurance chômage. D'autres fois, l'État ne paie tout simplement pas : c'est le cas des 2,6 milliards d'euros de mesures d'exonérations non compensées.

Enfin, dans cette liste déjà si longue, il ne faut pas oublier ce qui s'ajoute à ces 89 milliards : je pense à la prime Macron qui réduit le montant du salaire socialisé. L'Insee a montré que les rémunérations auraient augmenté y compris en l'absence de ce dispositif. Ce qui a été appelé une « prime » n'a donc conduit qu'à réduire les recettes de la sécurité sociale. Ces régimes sociaux dérogatoires ont pris une telle ampleur que la Cour des comptes considère même qu'ils « portent désormais atteinte aux équilibres financiers de la sécurité sociale et à l'équité du prélèvement social entre les entreprises et les salariés. »

Cet appauvrissement de la sécurité sociale passe non seulement par le mitage de ses ressources mais également par le transfert de charges indues.

Faut-il rappeler, en effet, que celle-ci rembourse à prix d'or de grands laboratoires pharmaceutiques qui profitent déjà de milliards d'aides publiques ? L'entreprise Sanofi a reçu à elle seule 1 milliard d'euros au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) en dix ans, alors même qu'en 2021 elle se situait déjà à la sixième place dans le classement des laboratoires percevant le plus d'argent de l'assurance maladie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme Zahia Hamdane.** Excellent !

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* Faut-il rappeler que la dette covid n'aurait pas dû peser sur les comptes sociaux et que le coût des aides aux entreprises et des mesures de soutien des emplois pendant la crise sanitaire – vraie nécessité – n'aurait pas dû être mis à la charge de la sécurité sociale, puisque ces aides ont été décidées par l'État ? Celui-ci aurait dû financer les 96 milliards transférés à la Cades : le coût pour nos finances publiques aurait été moins important. Car, contrairement à celle de l'État, il n'est pas possible de faire rouler la dette sociale. C'est pourquoi choisir de la gonfler prive la sécurité sociale de davantage de recettes, qui auraient pu servir à financer des droits pour ceux qui en ont réellement besoin.

**Mme Zahia Hamdane.** Eh oui !

**M. Éric Coquerel,** *président de la commission des finances.* Voici donc ce à quoi sert le cantonnement de la dette sociale : à donner l'illusion que la sécurité sociale est dans le rouge, afin de réduire toujours davantage les dépenses. Arrêtez d'évoquer le trou de la sécurité sociale ! Le solde des administrations de sécurité sociale (Asso) est excédentaire de 0,5 point de PIB, soit environ 15 milliards d'euros. Et si les régimes obligatoires de sécurité sociale accusent un déficit de 10,8 milliards en 2023, c'est uniquement parce qu'on les prive de plus de 20 milliards de recettes pour rembourser cette dette. D'autant que, contrairement à l'État, la sécurité sociale ne peut se contenter de payer uniquement les intérêts de la dette.

Il faut donc arrêter de faire porter injustement les conséquences d'une politique désastreuse à ceux qui en ont le plus besoin. Je rappelle que 2023 a encore été une année de sous-financement de l'hôpital public. Alors que le président de la Fédération hospitalière de France (FHF), Arnaud Robinet, maire de Reims et membre du parti Horizons, réclamait pour l'hôpital public plus de 1 milliard d'euros afin de compenser les surcoûts liés à l'inflation, seulement 500 millions ont été débloqués, à partager de surcroît avec le privé lucratif. Le manque de moyens de nos soignants n'est pas une fatalité.

Je comprends que votre gouvernement poursuivra les mêmes recettes : augmentation de l'Ondam inférieure aux besoins de la population, diminution des remboursements des consultations médicales, indexation des retraites avec six mois de retard. En d'autres termes, vous remettez toujours en cause les dépenses pertinentes, jamais les baisses de recettes déraisonnables.

Et lorsque la sécurité sociale recule, c'est le secteur privé qui progresse. Par conséquent, une question demeure à laquelle, pour ma part, j'ai la réponse : que feront ceux qui n'auront pas les moyens de s'assurer auprès du secteur privé ?

Voter ces comptes n'est pas une formalité. Les refuser, c'est s'opposer à la politique menée depuis 2017. Cette assemblée s'apprête, une nouvelle fois, à rejeter le texte : prenez-le comme un avertissement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

#### MOTION DE REJET PRÉALABLE

**Mme la présidente.** J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à Mme Élise Leboucher.

**Mme Élise Leboucher.** Cela devient une tradition : chaque année, le Gouvernement nous demande de valider sa gestion catastrophique des comptes de l'État et de la sécurité sociale. Et, chaque année, nous expliquons aux gouvernements successifs que nous ne serons pas les complices de leur incurie.

Ainsi, nous nous retrouvons cet après-midi pour rejeter le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale. Malgré un tour de force inédit du Gouvernement, ce texte parvient à réunir presque toutes les forces politiques contre lui. La commission des affaires sociales l'a rejeté non pas une, mais deux fois. Il en est de même de la commission des finances.

**M. Hadrien Clouet.** C'est vrai !

**Mme Élise Leboucher.** Le rapporteur général de la commission des affaires sociales lui-même, M. Neuder, grand insoumis comme chacun sait, dénonce comme nous l'insin-cérité budgétaire de ce projet de loi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Hadrien Clouet.** C'est vrai !

**Mme Élise Leboucher.** De ce fait, approuver ces comptes, c'est approuver les mensonges du Gouvernement. En effet, celui-ci n'a cessé de mentir sur les comptes de la sécurité sociale. Les néolibéraux brandissent chaque jour l'épouvantail du dérapage des dépenses. Pourtant, que lisons-nous ? Le solde des administrations de sécurité sociale est excédentaire de 13 milliards d'euros en 2023, soit 5 milliards de plus qu'en 2022 ! Mais où a bien pu passer tout cet argent ?

**M. Antoine Léaument.** Ah, Ah !

**M. Thibault Bazin.** Il y a eu des mesures d'aides exceptionnelles, tout de même !

**Mme Élise Leboucher.** Pas dans les hôpitaux, en tout cas : la sous-évaluation de l'Ondam n'a cessé d'amputer leur budget. Les différents PLFSS, en consacrant des budgets sous-dimensionnés, n'ont pas permis aux hôpitaux de compenser les effets de l'inflation et ceux-ci affichent désormais un déficit de 1,8 milliard d'euros – dont 1,3 milliard pour le seul hôpital public.

**M. Hadrien Clouet.** Elle a raison !

**Mme Élise Leboucher.** Le déficit structurel des hôpitaux en 2024 devrait plus que quadrupler par rapport à la situation avant la pandémie. Par ailleurs, 66 % des Ehpad sont déficitaires, chiffre qui s'élève même à 84,4 % pour ceux qui relèvent du public.

Nous constatons chaque jour les conséquences de ces politiques austéritaires, en premier lieu dans notre système de santé. Les conditions de travail toujours plus dégradées poussent de plus en plus de travailleurs à l'épuisement, à la perte de sens, à l'arrêt maladie, voire au départ ; elles entraînent des difficultés de recrutement grandissantes, des fermetures de lits et de services et, par conséquent, un recul de l'accès aux soins.

Permettez-moi de prendre pour exemple la psychiatrie, dont les besoins n'ont cessé d'augmenter. D'un côté, et nous devons le saluer, le rapport à la souffrance psychique évolue peu à peu – bien que trop lentement. Si beaucoup reste à faire pour contrer les discours stigmatisants, y compris au sein de cet hémicycle, les mouvements de sortie du modèle asilaire ont permis de faire progresser la prise en charge de la santé psychique.

**M. Matthias Tavel.** C'est vrai !

**Mme Élise Leboucher.** L'avènement d'une psychiatrie de secteur, ancrée dans la cité, appuyée par des possibilités de recourir à l'hospitalisation, a marqué un immense progrès. Pourtant, les coups de boutoir portés à la psychiatrie publique et à la psychiatrie de secteur n'ont cessé de remettre en cause les acquis, tant et si bien qu'on peut parler de régression.

**M. Matthias Tavel.** Eh oui !

**Mme Élise Leboucher.** Un Français sur cinq souffre de troubles psychiques. Selon Santé publique France, 13 % des élèves scolarisés présenteraient un trouble de santé mentale. Chez les jeunes, la précarité multiplie par trois le risque d'être hospitalisé pour troubles psychiatriques. Pire, avec la précarité, les filles âgées de 15 à 19 ans sont huit fois plus exposées au risque de suicide. À Mayotte, département

le plus pauvre de France, 26 % des filles de cette même tranche d'âge souffrent de dépression, contre 20 % à l'échelle nationale.

Le 10 octobre, journée mondiale de la santé mentale, Santé publique France a publié son analyse mensuelle des indicateurs de santé mentale. Ce rapport révèle qu'au mois de septembre 2024, le nombre de passages pour geste suicidaire et idées suicidaires chez les jeunes âgés de 11 à 17 ans était supérieur à ceux des années précédentes. Les rapports et les études se succèdent, montrant chaque fois davantage l'étendue des besoins et soulignant l'ampleur de la crise.

Pourtant, les moyens du service public de la psychiatrie se sont réduits comme peau de chagrin, parallèlement à la fermeture et à l'éloignement de toujours plus de services publics. Au cours des dix dernières années, le financement de la psychiatrie publique a évolué deux fois moins vite que l'Ondam hospitalier global, lui-même sous-évalué, et quatre fois moins vite que celui des établissements privés lucratifs.

**M. Manuel Bompard.** Et voilà !

**Mme Élise Leboucher.** Résultat : des conditions de travail dégradées, conjuguées à des impératifs managériaux de gestion de flux et de stocks. Il n'y a plus de temps pour l'échange, pour s'asseoir et prendre un café avec un patient qui voudrait s'ouvrir au soignant, lui parler de son vécu ou de ses traumatismes. Non. C'est du temps improductif !

**M. Matthias Tavel.** Quelle honte !

**Mme Élise Leboucher.** Le temps long de l'humain n'entre pas dans les cases des tableaux comptables Excel, alors il doit être réduit par tous les moyens.

**M. Manuel Bompard.** Et voilà !

**Mme Élise Leboucher.** Lorsqu'un patient est en crise, les soignants n'ont plus de temps pour la désamorcer ; comme les effectifs ne sont plus assez nombreux, on ressort les sangles et on reprend la pratique contentonnaire du vieux modèle de l'asile, pendant que les effectifs de sécurité reprennent le chemin des services de psychiatrie. Le recours à l'isolement et à la contention s'est accru, comme le démontrent les rapports publiés par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Comment trouver du sens dans ces conditions ? La psychiatrie peine à attirer les étudiants et à conserver ses personnels, poussés à l'épuisement, voire au départ. Seuls 52 % des postes de titulaires en psychiatrie étaient occupés en 2024. Pourtant, la valse des fermetures de lits et de services continue ! En dix ans, 180 lits ont été fermés dans l'établissement public de santé mentale de la Sarthe ; encore récemment, des fermetures de lits ont été annoncées au centre hospitalier Édouard Toulouse de Marseille ou à l'hôpital psychiatrique de Blain en Loire-Atlantique.

**M. Manuel Bompard.** Et voilà !

**Mme Élise Leboucher.** L'ambulatoire paie aussi le prix de la crise de la psychiatrie, avec des centres médico-psychologiques (CMP) dans lesquels les délais d'accès à une consultation peuvent s'élever à six mois, voire à deux ans. Ces politiques mènent parfois à des drames, comme à l'hôpital Purpan de Toulouse, où un patient s'est suicidé après dix jours d'attente sur un brancard aux urgences, sans aucune prise en charge psychiatrique.

Permettez-moi ici de reprendre les mots de la psychanalyste et philosophe Cynthia Fleury : « Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle que l'on détricote consciencieusement le fonctionnement de nos services publics, nos sociétés sont devenues des fabriques

systémiques de nouvelles formes de situations indignes. Les soignants, les magistrats, les travailleurs sociaux, les gardiens de prison sont nombreux à dire ne plus pouvoir faire leur métier dignement. Alors qu'ils se sont engagés dans ces institutions pour accompagner les individus dans l'épreuve, ils sont conduits, par manque de temps et de moyens, à participer à des situations indignes. »

Chers collègues, les politiques austéritaires sont le laboratoire et la fabrique de l'indignité. Voilà le mal que nos dirigeants font à ce qu'ils affirment pourtant être leur « grande cause » – alors, imaginez le reste !

Revenons-en toutefois à la question du déficit, alors que le Placss nous indique qu'en 2023 la sécurité sociale dégageait 13 milliards d'excédents. Où sont-ils passés ? La protection sociale est devenue la variable d'ajustement d'un Gouvernement acquis aux plus riches, qui multiplie les niches fiscales et sociales en leur faveur et détruit un à un les droits des assurés sociaux pour mieux les financer.

Selon la Cour des comptes, en multipliant les niches sociales, les gouvernements successifs ont entraîné une perte de recettes de 8 milliards d'euros entre 2018 et 2022.

**M. Hadrien Clouet.** Rendez l'argent !

**Mme Élise Leboucher.** En définitive, c'est tout un système qui s'auto-entretient. Chaque année, le bloc libéral impose un budget qui grignote toujours plus sur les contributions sociales et fiscales des plus aisés et des grandes entreprises. Dans la septième économie mondiale, l'État sacrifie volontairement l'un de ses leviers d'action : l'ensemble des réductions de cotisations sociales dépasse désormais les 14 % de recettes de la sécurité sociale. Puis, les mêmes qui ont amputé cette dernière de ses recettes font mine de découvrir que celles-ci sont moins élevées qu'attendues.

Comment, alors, remédier à la situation, au trou qu'on a soi-même creusé ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Bien sûr, il est hors de question de toucher aux cadeaux fiscaux ! Ce sera donc aux citoyens de payer l'addition. (*Mêmes mouvements.*) Ceux-ci ont même la malchance de la payer deux fois ! Tout d'abord, par le sacrifice de leurs droits sociaux : l'année 2023, dont nous examinons les comptes, en a été le parfait exemple, avec la réforme des retraites ou encore celle de l'assurance chômage.

Mais ils paient aussi pour rembourser les cadeaux concédés aux plus riches : en 2023, ce sont 18,3 milliards d'euros, bien plus que les économies attendues par la réforme des retraites, qui ont été immobilisés pour rembourser la dette. Pourtant, l'État aurait pu choisir de la reprendre à son compte ; il aurait ainsi payé des frais bien moins élevés que la Cades. Mais non. Ces 18 milliards qui auraient pu financer la protection sociale ont plutôt permis de garantir une confortable rente aux acheteurs privés des titres de créance.

La facture est chaque année plus salée et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ne dérogera hélas pas à la règle. Certes, on nous annonce une réforme des exonérations de cotisations sociales, qui seraient recentrées sur les salaires légèrement supérieurs au Smic, permettant de réaliser 4 milliards d'économies. À première vue, cette mesure semble acceptable : les exonérations de cotisations sociales coûtent, après tout, 89 milliards par an à la sécurité sociale. Toutefois, elle ne va pas assez loin ; elle est, somme toute, cosmétique, puisque les études montrent que les exonérations n'ont aucun effet sur l'emploi au-delà de 1,6 Smic. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Cette mesure permet aussi d'éviter consciencieusement d'aborder le sujet des hausses de salaires, qui seraient pourtant un pis-aller pour faire passer la pilule de l'austérité. Car le gouvernement Barnier, dans l'extrême droite lignée de ses prédécesseurs, prépare une cure austéritaire sans précédent : 15 milliards de coupes budgétaires réalisées sur le dos de la sécurité sociale ! Auxquels s'ajoutent de multiples coups de canif dans les droits sociaux.

Mesdames et messieurs les ministres, vous avez une façon bien cynique de participer à l'opération Octobre rose. Alors que les femmes sont les plus affectées par la précarité et risquent davantage, par conséquent, de renoncer aux soins, vous annoncez une hausse du ticket modérateur.

**M. Hadrien Clouet.** C'est vrai !

**Mme Élise Leboucher.** La conséquence concrète en est le moindre remboursement des consultations de sages-femmes. Et, avec cela, un renoncement accru aux soins, ainsi que des retards de dépistage et de prise en charge. Porter le ruban rose c'est bien, permettre un meilleur accès aux soins c'est mieux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) On voit le choix que vous avez opéré, que ce soit lors des votes des LFSS ou lorsqu'en mai dernier, vous, macronistes, membres des groupes LR et RN, vous opposiez au remboursement des dépassements d'honoraires pour la prise en charge des cancers du sein !

La hausse du ticket modérateur est une attaque en règle, qui accentuera les inégalités face à la couverture santé et surtout aggravera le renoncement aux soins, alors que plus de 2 millions de Français n'ont pas de complémentaire santé. Il s'agit souvent des plus précaires, ceux dont les corps et les esprits sont abîmés par le travail. Ce sont eux qui paieront le coût humain de votre offensive contre les arrêts maladie, laquelle accentuera la privatisation du risque maladie.

Les retraités, pour qui la désindexation – ou plutôt le gel – des retraites pendant six mois, notamment pendant l'hiver, sera cruelle, seront eux aussi victimes de votre offensive austéritaire. Rappelons que 2 millions de seniors vivent sous le seuil de pauvreté et que les services publics qui les accompagnent au quotidien sont à l'os.

Les services publics seront perdants : ils paieront non seulement la cure austéritaire du projet de loi de finances, mais aussi celle du PLFSS, qui consacrera une fois encore un Ondam éloigné des besoins – celui-ci ne permettra ni de rattraper le coût de l'inflation ni de répondre aux besoins criants de financement d'un système de santé à bout de souffle.

En touchant aux droits sociaux des assurés, vous attaquez leur droit à vivre une existence digne, mais aussi la solidarité nationale et le vivre-ensemble républicain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) En créant un système à deux vitesses, qui fait payer à une majorité toujours plus précarisée les cadeaux faits à une minorité toujours plus réduite, vous attaquez notre capacité à faire société.

En 2023, lors de l'examen du Placss pour 2022, le ministre de la santé, François Braun, déclarait : « Le budget de la sécurité sociale est ainsi un objet vivant, qui est l'un des cœurs battants de notre démocratie, tant par l'importance de son volume financier qu'en raison de ce que ces flux d'argent public représentent : l'effort solidairement consenti par la nation en faveur de la santé, des familles, de l'autonomie et des retraites de nos concitoyens. » Une fois n'est pas coutume, je rejoins ses propos.

Quand le Parlement contrôle réellement les comptes de l'État ou de la sécurité sociale, il donne pleinement corps à la démocratie, dans le but de préserver l'intérêt commun, la chose publique, notre république.

Mesdames et messieurs les ministres, que raconte ce projet de loi d'approbation, et que racontera le PLFSS pour 2025 ? L'histoire d'un pays qui a vu son système de santé passer de la première place mondiale à la vingtième en moins d'une génération. Durant cette période, les néolibéraux de tous genres se sont partagé le pouvoir sans l'ambition de répondre aux besoins du pays. Cette histoire, c'est celle de gouvernements successifs sans ambition ; cette histoire, c'est la vôtre.

Aujourd'hui, nous pouvons refuser de jouer le rôle que nous assigne le Gouvernement dans cette farce sordide. Chaque élu de terrain connaît les conséquences des politiques successives sur le recul des services publics, particulièrement de santé. Nous pouvons rompre avec cette politique du besoin d'économies et y substituer une économie du besoin – c'est là l'origine de la sécurité sociale. (« *C'est vrai* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Nous pouvons refuser de cautionner la gestion catastrophique et injuste des comptes par la Macronie, que le gouvernement Barnier promet de poursuivre – vous l'avez déjà fait à quatre reprises en commission et sous deux législatures. Vous pouvez vous opposer à cette vision mortifère. Je vous appelle à voter pour cette motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

**Mme la présidente.** Sur le vote de la motion de rejet préalable, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le ministre.

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Ce Placss est le deuxième de son histoire et, si j'en crois vos propos, il connaîtra un deuxième rejet.

**Plusieurs députés du groupe LFI-NFP.** Oui !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** On peut se demander à quoi sert ce projet de loi.

**Plusieurs députés du groupe LFI-NFP.** À rien !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** M. Thomas Mesnier, précédemment cité, et moi-même avons été à l'origine de la modernisation des lois organiques relatives aux lois de finances et de financement de la sécurité sociale. La loi créant le Placss visait à renforcer les prérogatives budgétaires du Parlement. Rejeter un Placss, c'est se priver d'outils de contrôle et d'évaluation. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme Stéphanie Rist.** Très juste !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** C'est la deuxième fois, en deux ans d'existence, qu'un Placss se trouve rejeté. Par souci de cohérence, vous devriez proposer une loi organique pour supprimer ces textes. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Vous avez décidé, par principe et confondant le fond et la forme, de rejeter ce Placss. Comme disait l'autre, c'est vous qui voyez ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Matthias Tavel.** Nous ne vous donnerons pas quitus.

**Mme Ségolène Amiot.** Vous n'avez pas écouté Élise Leboucher ! Elle a pourtant été très claire.

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** J'ai écouté et c'est précisément pour cela que je vous dis que ce vote ne répond pas à la problématique posée par le texte. Il s'agit d'un texte d'approbation des comptes : que vous soyez en accord ou non avec la politique menée est un autre sujet.

**M. Matthias Tavel.** Nous n'approuverons pas !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Je répondrai à deux éléments de fond. M. le rapporteur général a évoqué le refus de la Cour des comptes de certifier les comptes de la branche famille. Ne confondons pas maîtrise des risques et exactitude des comptes – là encore, ce serait un contresens. La Cour des comptes n'a pas refusé de certifier les comptes de la branche famille en 2023 : elle a expliqué son impossibilité à le faire (*Rives sur les bancs du groupe LFI-NFP*), du fait des 5,5 milliards de versements indus et de rappels. Les mesures mises en place à partir de deuxième semestre 2023 commencent à porter leurs fruits. Cet exemple illustre bien la nécessité d'examiner les comptes et d'en tirer les conséquences pour les futures autorisations de dépenses. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vous rejetez un texte qui vous permet de mieux évaluer. Je le répète, la maîtrise des risques est un enjeu important, mais c'est un sujet très différent de l'exactitude des comptes, monsieur le rapporteur général.

Je ne répondrai pas à tous les sujets de fond. Je me concentrerai sur les comptes publics et laisserai le soin à la ministre de la santé de vous répondre sur le reste. Monsieur le président Coquerel, la dette sociale n'est pas une vue de l'esprit : elle existe. Vous ne pouvez pas dire qu'il manque 13 ou 15 milliards d'euros dans les comptes de la sécurité sociale. Ils sont au service de l'amortissement de la dette.

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** Non ! Vous ajoutez une partie des dettes de l'État !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Si la dette sociale n'était pas amortie, nous opérerions sur le modèle du roulement de la dette de l'État – vous le savez parfaitement – et la charge de la dette serait beaucoup plus difficilement soutenable que le fléchage de la fiscalité qui permet le remboursement de la dette sociale. Cela n'a pas de sens : vous ne pouvez pas affirmer que le solde des administrations de sécurité sociale est virtuellement excédentaire à hauteur de 0,5 point de PIB, alors que précisément on amortit la dette sociale pour pouvoir la rembourser. Sans cela, la charge de la dette serait encore plus importante – de l'ordre de 25 milliards d'euros. La sécurité sociale est déficitaire parce que nous remboursons la dette sociale et nous en amortissons le remboursement. La responsabilité collective est donc d'éviter les dérapages des comptes sociaux pour ne pas alourdir le remboursement de la dette sociale par l'amortissement de la Cades et d'aller chercher des recettes complémentaires. Vous ne pouvez pas affirmer le contraire.

**Mme Ségolène Amiot.** On peut absolument dire le contraire !

**M. Laurent Saint-Martin, ministre.** Mon propos n'est pas du tout idéologique, il est profondément technique et financier. Voilà les précisions que je souhaitais apporter, si toutefois elles ont été entendues.

**M. Matthias Tavel.** Il y en a qui ne veulent rien entendre !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** Je répondrai brièvement à Mme Leboucher : j'ai entendu son plaidoyer pour la psychiatrie. Le Premier ministre a érigé la santé mentale en grande cause nationale pour l'année 2025. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Hadrien Clouet.** Il ne sera plus là en janvier !

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** La stratégie déployée depuis trois ans commence à porter ses fruits. Nous connaissons l'état de la psychiatrie dans notre pays, mais je vous saurais gré de ne pas en donner une image misérabiliste. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme Élise Leboucher.** Je travaille dans ce secteur ! Je le connais.

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** Je pense aux professionnels du secteur, qui sont engagés, et surtout à ceux à qui nous devons donner envie d'y travailler. Tenir des discours positifs permet de renforcer l'attractivité de ces métiers. (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** Chers collègues, vous aurez la possibilité de vous exprimer lors des explications de vote.

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** J'entends les difficultés – nous les connaissons. Nous tâcherons en 2025 de porter ensemble cette grande cause nationale. (*Mêmes mouvements.*) Mais je souhaite que vous ayez un discours plus positif. Ce secteur est essentiel. La santé mentale ne nécessite pas que du soin : elle requiert une approche interministérielle, elle nécessite beaucoup de prévention, de dépistage et de prise en charge précoce, pour éviter l'aggravation des symptômes et la survenue d'états psychiatriques plus graves.

**M. René Pilato.** Des morts sur des brancards !

**Mme Geneviève Darrieussecq, ministre.** Nous avons beaucoup de travail : ce n'est pas avec des caricatures que nous réglerons les problèmes.

**Mme Élise Leboucher.** Ce n'est pas une caricature : c'est notre quotidien.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Yannick Neuder, rapporteur général.** Je tiens à apporter des clarifications. Nous avons par deux fois examiné ce Placss, en commission. La position du groupe LR, sous la précédente législature, était de ne pas voter l'approbation des comptes, ce qui n'est pas la même chose que de voter en faveur d'une motion de rejet préalable. Quand vous êtes un élu local, que vous soyez d'accord ou non avec un compte administratif, vous vous exprimez. En l'occurrence, nous n'étions pas d'accord avec les comptes administratifs présentés dans le Placss, car nous estimions qu'ils ne reflétaient pas certaines orientations politiques ; nous avons jugé qu'il y avait une forme d'insincérité budgétaire, notamment en ce qui concerne l'Ondam.

Je confirme que, si on la laisse se prononcer sur ce texte, la Droite républicaine, en toute cohérence, votera contre. Mais ce n'est pas l'objet de nos débats : avec cette motion de rejet préalable, il s'agit d'empêcher l'hémicycle de se prononcer sur un texte dont l'objet, ainsi que le prévoit la loi organique, est de fournir au Parlement une meilleure analyse des comptes. Vous pouvez être pour ou contre les comptes administratifs mais sachez qu'adopter cette motion de rejet préalable irait à l'encontre de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du*

*groupe DR.*— *Mme Danielle Brulebois applaudit également.*) Ce n'est pas en retirant le réalisé des comptes sociaux que vous les modifierez !

#### EXPLICATIONS DE VOTE

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Annie Vidal.

**Mme Annie Vidal (EPR).** Chers collègues de gauche et d'extrême droite (« *Oh* » sur les bancs du groupe RN), malgré vos discours, vous vous apprêtez une fois de plus à mêler vos voix pour faire front uni contre le bloc central et le socle commun. Après avoir rejeté hier le projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2023, vous promettez désormais le même sort au projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale, sans permettre au débat d'avoir lieu.

**M. Emeric Salmon.** En nous insultant, c'est 11 millions d'électeurs que vous insultez !

**Mme Annie Vidal.** Il s'agit d'une initiative somme toute symbolique puisque vos amendements communs de suppression auraient de toute manière taillé en pièces le texte. Surtout, cette initiative est vaine dans la mesure où ce texte n'est autre qu'une photographie des comptes de la sécurité sociale de l'année 2023. Cela a été dit et répété : le rejet de ce texte ne changera rien à la réalité – il ne fait que la constater de manière objective. De là à croire que vous n'êtes motivés que par des raisons purement politiciennes, il n'y a qu'un pas.

**M. Emeric Salmon.** Alors que vous...

**Mme Annie Vidal.** Regardons la réalité en face : oui, les comptes de la sécurité sociale ne vont pas bien.

**M. Matthias Tavel.** La faute à qui ?

**Mme Élise Leboucher.** C'est vous qui avez tout détruit !

**Mme Nathalie Oziol.** Vous êtes au pouvoir depuis sept ans !

**Mme Annie Vidal.** Une fois ce constat posé, on peut soit s'inscrire dans une démarche d'opposition stérile et proposer des mesures qui achèveront la solidarité nationale (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*), soit avancer des propositions visant à sauvegarder la sécurité sociale en allant vers le rétablissement de sa trajectoire financière.

Face à cette alternative, notre position est claire : lors des débats budgétaires, nous proposerons les mesures nécessaires pour préserver la sécurité sociale et sa mission en faveur des Françaises et des Français qui en ont le plus besoin. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Oui, le sérieux budgétaire peut s'accorder avec une solidarité nationale forte et efficace – nous en sommes convaincus. Le groupe Ensemble pour la République votera contre la motion de rejet préalable et s'oppose sans réserve à l'esprit qui l'anime. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Zahia Hamdane.

**Mme Zahia Hamdane (LFI-NFP).** Ce projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale n'est rien de moins qu'un nouveau coup porté à notre modèle social et reflète parfaitement la logique macroniste d'une politique au service des plus riches, sur le dos des travailleurs et des plus précaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Derrière les colonnes de chiffres de ce texte, une véritable entreprise de démolition de notre sécurité sociale est en marche. Cette institution conquise par le peuple et pour le peuple est aujourd'hui excédentaire de 13 milliards d'euros

– un excédent qui devrait être utilisé pour renforcer nos droits et améliorer notre système de santé, non pour servir les petits calculs budgétaires d'un gouvernement qui préfère enrichir les plus fortunés plutôt que de protéger les plus vulnérables. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ce texte est l'incarnation même de la logique néolibérale qui appauvrit la sécurité sociale à coups d'exonérations massives de cotisations sociales – 89 milliards d'euros par an, sans aucun bénéfice pour l'emploi. Ces cadeaux fiscaux aux grandes entreprises sont autant de moyens en moins pour nos hôpitaux, nos Ehpad, nos écoles et tout ce qui fait vivre notre modèle social. Pendant ce temps, on impose aux Français des coupes budgétaires de 6 milliards d'euros par an jusqu'en 2027 : c'est de l'austérité sur le dos de ceux qui en ont le plus besoin.

Mais ce n'est pas tout : la privatisation de notre système de santé est bien en marche. Ce texte prévoit une augmentation du ticket modérateur, une charge supplémentaire pour les patients et un transfert vers les complémentaires santé qui vont encore augmenter leurs tarifs. Nous allons droit vers une médecine à deux vitesses où ceux et celles qui en ont les moyens pourront se soigner correctement. Nous voterons pour la motion de rejet, car nous défendons un autre projet, une sécurité sociale solidaire et renforcée, au service de tous et de toutes. C'est ce modèle que nous devons préserver et renforcer face à ceux qui veulent tout privatiser... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice, dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sandrine Runel.

**Mme Sandrine Runel (SOC).** Voilà sept ans qu'Ambroise Croizat doit se retourner dans sa tombe,...

**M. Pierre Cordier.** À l'époque de Hollande, il ne se retournait pas dans sa tombe, peut-être ?

**Mme Sandrine Runel.** ...sept ans que nous avons pris l'habitude, dans cet exercice budgétaire, de voir notre système de protection sociale universelle se transformer en une sécurité sociale financiarisée et déficitaire. Mais pour nous, madame la ministre, la sécurité sociale de 1945 ne se résume pas à un Ondam et à un tableau budgétaire.

**Mme Ayda Hadizadeh.** Bravo !

**Mme Sandrine Runel.** La sécurité sociale, c'est la promesse républicaine d'être soigné selon ses besoins et non selon ses moyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Or nous venons de l'entendre : les comptes de la sécurité sociale atteignent un déficit de près de 11 milliards d'euros en 2023. Ce déficit, vous ne cessez de l'imputer aux dépenses sociales qui explosent, mais soyons honnêtes : il est dû à un manque criant de ressources...

**Mme Émilie Bonnavard.** À cause des 35 heures, merci Martine Aubry !

**Mme Sandrine Runel.** ...car depuis des années, vous persistez à freiner les recettes en développant les compléments de salaires désocialisés et en allégeant continuellement les cotisations sociales. Avec de telles politiques, il n'est pas étonnant que les caisses soient vides. C'est donc par vos choix, votre politique de l'offre inefficace et vos baisses des prélèvements obligatoires que le système de santé est privé de moyens. (*Mêmes mouvements.*) Vous le savez d'ailleurs très bien, car vous avez enfin prévu dans le PLFSS pour 2025 une

baisse des exonérations des cotisations pour les plus hauts salaires. Vous auriez pu le faire avant, ce qui nous aurait évité de perdre quelques dizaines de milliards d'euros par an.

Vos politiques d'austérité ont poussé à bout l'hôpital, les médecins, les infirmières, les aides-soignantes et les assurés à qui vous refusez l'accès universel aux soins. Cela demeure l'esprit du nouveau gouvernement, qui propose d'augmenter le ticket modérateur et de faire 3,8 milliards d'économies sur l'Ondam. Alors, ne cherchez plus, je tiens son slogan : cotisez plus et soignez-vous moins ! (*Mêmes mouvements.*) N'en doutez donc pas : nous n'approuverons pas les comptes déficitaires de la sécurité sociale et nous voterons la motion de rejet ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Thibault Bazin.

**M. Thibault Bazin (DR).** Nous examinons aujourd'hui les comptes de la sécurité sociale pour 2023. Il est important de les étudier au fond, article par article : nous nous opposerons donc à cette motion de rejet préalable, dont l'adoption ne nous permettrait pas de procéder à une telle analyse.

**M. Philippe Gosselin.** Très bien !

**M. Thibault Bazin.** Ne nous empêchez pas de réaliser un examen parlementaire sérieux. Il est essentiel de mesurer le dérapage de nos finances publiques pour mieux le corriger. Les comptes ne sont pas bons : en 2023, le déficit a atteint 10,8 milliards d'euros, soit une aggravation de près de 4 milliards par rapport aux prévisions. Nous avions pourtant tiré la sonnette d'alarme, en vain. Vos prévisions étaient trop optimistes et vous n'avez pas tenu compte de nos alertes, portant ainsi la responsabilité d'un budget insincère.

**Mme Stéphanie Rist.** Heureusement qu'on n'en a pas tenu compte !

**M. Thibault Bazin.** La trajectoire n'est pas la bonne. Monsieur le ministre, en revendiquant l'exactitude des comptes, vous enjolivez un peu les choses : la Cour des comptes a en effet émis des réserves sur les quatre branches dont elle devait certifier les comptes. Les gouvernements précédents n'ont pas su maîtriser les dépenses.

**M. Sylvain Maillard.** C'est faux !

**M. Thibault Bazin.** La Cour des comptes a souligné encore une fois un défaut de contrôle et de pilotage, refusant à nouveau de certifier la branche famille.

**M. Xavier Breton.** Très bien !

**M. Thibault Bazin.** Elle recense 5,5 milliards d'euros de versements indus, jamais détectés. Il est urgent d'exploiter ces pistes d'économies simples et justes – nous vous soutenons, madame la ministre, dans cette voie. Ce déficit croissant et cette dette abyssale constituent de sérieux handicaps pour relever les défis qui sont devant nous. Plus inquiétante encore est l'absence de perspective d'un retour à l'équilibre. Il est urgent de redresser nos comptes publics en luttant contre la suradministration et les dépenses indues, pour réinvestir dans le grand âge, dans le handicap, dans la revalorisation des métiers de la première ligne du système de santé, dans la famille – une cause un peu oubliée des lois de financement. Il faut que cela change, il y va de l'avenir de notre système de protection sociale. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons donner quitus à la mauvaise gestion passée de nos finances publiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

**Mme Sandrine Rousseau (EcoS).** Ce n'est pas du dérapage des comptes qu'il s'agit, mais de celui du soutien politique à la sécurité sociale française. Oui, ce soutien n'est pas à la hauteur des enjeux. En entrant dans le débat par la question des coûts, on oublie en effet la question essentielle : à quoi sert la sécurité sociale et pourquoi l'avons-nous créée ? Parmi les valeurs que nous évoquons du matin au soir dans cet hémicycle, n'oublions pas que, parmi elles, devraient figurer la solidarité et l'universalisme de notre sécurité sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC.)*

Mais quand on regarde de manière froide les comptes que vous nous présentez, nous n'y voyons pas la réalité de ce qui se passe aujourd'hui, notamment dans l'hôpital public. Pourquoi les hôpitaux sont-ils en déficit ? Parce qu'il n'y a pas assez d'activité. Pourquoi n'y a-t-il pas assez d'activité ? Parce que des lits sont fermés. *(Brouhaha.)*

**Mme la présidente.** Un peu de calme, mes chers collègues !

**Mme Sandrine Rousseau.** Pourquoi ces lits sont-ils fermés ? Faute de soignants qui puissent assurer les soins. *(Brouhaha persistant.)*

**M. Franck Riester.** Baissez le son !

**Mme Aurore Bergé.** Moins fort !

**M. Antoine Léaument.** Laissez parler Mme Rousseau !

**Mme Sandrine Rousseau.** Pourquoi les soignants quittent-ils l'hôpital public ? Parce que la permanence des soins repose tout entière sur eux, et uniquement sur eux ; parce que c'est vous qui avez décidé de faire peser la permanence des soins sur les hôpitaux publics *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC)* ; parce que les conditions de travail, dans le contexte des restrictions budgétaires permanentes, sont telles que la souffrance au travail fait fuir les soignants. *(Brouhaha persistant.)*

**M. Pierre Cordier.** Mme Rousseau est très loin du contrat social !

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, ce bruit est très pénible !

**Mme Sandrine Rousseau.** Votre projet de loi ne décrit pas cette réalité, c'est pourquoi nous allons voter le rejet de ces comptes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS, dont les députés se lèvent, rejoints par quelques députés du groupe LFI-NFP.)*

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je vous demande de faire moins de bruit par respect pour les orateurs.

La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille.

**M. Cyrille Isaac-Sibille (Dem).** Si je monte à la tribune, c'est que je crains qu'en mêlant leurs voix, le Nouveau Front populaire et le Rassemblement national n'esquivent le débat devant les Français. La portée du texte que nous examinons dépasse de loin les simples aspects techniques et comptables. Il ne s'agit pas seulement d'ajuster les chiffres mais d'identifier ensemble les problématiques de notre système social.

Les chiffres qui sont devant nous sont vertigineux. Au fil des années, le déficit de la sécurité sociale n'a cessé de se creuser : de 10 milliards en 2023, il devrait s'élever, selon les prévisions, à 18 milliards en 2024 et peut-être à 16 milliards en 2025. Est-ce cela que vous voulez cacher aux Français ?

**Mme Julie Laernoës.** Et le coût des pesticides et des Pfas pour la santé ?

**M. Cyrille Isaac-Sibille.** À ce jour surtout, aucune perspective crédible de retour à l'équilibre ne se dessine à court terme. Tous nos groupes s'accordent sur la nécessité de rétablir l'équilibre des comptes par la maîtrise des dépenses et par des financements adaptés. Comment améliorer la situation ? Le projet de loi que nous examinons s'apparente à un thermomètre. Rejeter ce texte, c'est refuser le thermomètre, refuser de voir que notre modèle social est malade.

**Mme Nathalie Oziol.** On fait ce qu'on veut !

**M. Cyrille Isaac-Sibille.** La situation est devant nous, sans filtre. Ce n'est pas en faisant la politique de l'autruche que la situation s'améliorera. Si nous continuons à détourner le regard, nous laisserons le système se dégrader. C'est pourquoi le groupe Les Démocrates ne votera pas cette motion de rejet et regrette que le débat ne puisse se tenir devant les Français. De quoi avez-vous donc peur pour voter cette motion de rejet ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Gernigon.

**M. François Gernigon (HOR).** Le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'exercice 2023 est un texte essentiel pour notre travail législatif et pour la transparence de notre système de sécurité sociale. Il nous est présenté conformément à la loi organique du 14 mars 2022, qui a créé une nouvelle catégorie de loi de financement de la sécurité sociale nécessitant une approbation parlementaire annuelle. Le Placss joue un rôle crucial car il nous permet d'examiner les comptes de l'exercice clos ; il nous donne ainsi un panorama détaillé des résultats financiers et de l'efficacité des politiques de sécurité sociale menées durant l'année. Au-delà de l'approbation formelle des comptes, il est l'occasion de comprendre en profondeur comment les ressources sont allouées et utilisées, et de prendre des décisions informées pour l'avenir.

Adopter cette motion de rejet n'a aucun sens car refuser d'adopter le Placss, c'est refuser de reconnaître une réalité financière et opérationnelle clairement exposée par les comptes de l'année. C'est aussi aller à l'encontre de notre devoir de transparence et de responsabilité. Voter cette motion de rejet signifie seulement ignorer cette réalité et les pistes d'amélioration que son analyse nous offre. C'est pourquoi le groupe Horizons & indépendants soutient fermement l'adoption du projet de loi et votera contre la motion de rejet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Panifous.

**M. Laurent Panifous (LIOT).** Nous savons que ce projet de loi sera rejeté – soit immédiatement, soit à l'issue de nos débats – et à juste titre. Les députés du groupe LIOT se prononceront librement, comme il en va pour chacun des textes, mais nous souhaitons obtenir des réponses des ministres quant à la situation de nos comptes.

C'est la responsabilité du Gouvernement que de rendre des comptes sur la dégradation de ces derniers, particulièrement à la veille de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale. En effet, nous avons aujourd'hui un problème. Ce projet de loi acte un déficit des comptes sociaux de 10 milliards d'euros et le projet de PLFSS pour 2025 prévoit déjà un déficit de 18 milliards. Le texte que nous examinons est certes technique et comptable mais il entérine des choix politiques qui ont favorisé ces mêmes déficits : aucune politique susceptible de trouver de nouvelles

recettes afin de protéger notre modèle de protection sociale n'a été menée ces dernières années, en dépit de nos nombreuses alertes.

**M. Sylvain Maillard.** C'est faux !

**M. Laurent Panifous.** Dans le même temps, les défis ont continué de s'accumuler : accès aux soins, soutien aux aînés et aux personnes handicapées, maladies professionnelles. Le rejet de ce projet de loi est surtout l'occasion de nous alerter sur les ressources insuffisantes de la sécurité sociale et la nécessité d'une réflexion sur son mode de financement pour pérenniser notre modèle de protection – un modèle digne d'une grande démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – M. Arnaud Simion applaudit également.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Yannick Monnet.

**M. Yannick Monnet (GDR).** On entend quand même des choses surprenantes dans cet hémicycle. *(Applaudissements ironiques et « Il a raison ! » sur quelques bancs du groupe EPR.)* On a entendu parler de politique de l'autruche ou encore de responsabilité ; mais enfin, chers collègues, votre arrivée aux responsabilités ne date pas de cette année ! *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP, SOC et EcoS. – Exclamations sur les bancs du groupe EPR.)* La photographie que vous nous proposez, c'est la conséquence de la politique que vous menez depuis sept ans ! C'est elle que nous rejetons.

**M. Sylvain Maillard.** Ne la votez pas, alors !

**M. Yannick Monnet.** Ne l'oubliez pas. Ne faites pas croire aux Français que vous venez d'arriver dans la maison : vous êtes là depuis sept ans. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.)* Quels sont les résultats de votre politique ? Vous devez l'entendre, madame la ministre ! Vous nous reprochez de parler de la psychiatrie en termes négatifs, mais vous devez comprendre que nous reprenons les paroles des soignants eux-mêmes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR et LFI-NFP.)*

**Mme Élise Leboucher.** Exactement !

**M. Yannick Monnet.** Allez dans les hôpitaux psychiatriques, allez rencontrer des professionnels, et vous verrez ce qu'ils vous diront de l'état de la psychiatrie.

Il manque 2 milliards d'euros aux hôpitaux publics. Environ 85 % des Ehpad publics sont déficitaires, et leur déficit cumulé est estimé à 1,3 milliard d'euros. Les renoncements aux soins vont croissant : six Français sur dix ont déclaré avoir renoncé à des soins au cours des cinq dernières années. La prise en charge médicale se détériore : quatre malades chroniques ou concernés par un handicap physique sur dix considèrent que leur prise en charge s'est dégradée depuis le covid-19. Le reste à charge est trop important : estimé à 250 euros en moyenne par an et par personne, il varie considérablement d'un patient à l'autre et peut atteindre 840 euros par an ! Cette photographie, nous la rejetons. Nous voterons donc la motion de rejet préalable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP, SOC et EcoS.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Joëlle Mélin.

**Mme Joëlle Mélin (RN).** Ce troisième projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour 2023 a été désintégré en commission. Il nous est proposé de le rejeter en

séance, nous voterons donc la motion de rejet préalable. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.)* Eh oui ! Et nous le ferons en connaissance de cause.

Nous la voterons d'abord pour des raisons de forme. Les tableaux présentés, non modifiables, composent une photographie inquiétante et sérieusement retouchée, vu l'incertitude qui pèse sur les comptes. Ainsi, le liminaire destiné à rassurer les créanciers de l'Acoss et de la Cades n'apaise plus les inquiétudes de l'agence de notation Fitch, qui a dégradé les perspectives d'évolution de la note française.

Sur le fond, le projet est bien dans la veine Le Maire : « La vérité apparaîtra plus tard ». Quelle vérité ? Il n'y a pas non plus lieu d'en discuter. Il n'y a pas grand-chose à dire : la vérité sur l'insincérité des comptes apparaît à chaque article, jusqu'à en devenir intolérable. La formule « quoi qu'il en coûte » résonne désormais de manière sinistre.

**M. Éric Bothorel.** Il ne fallait pas aider les gens, peut-être ?

**Mme Joëlle Mélin.** Les résultats construits finissent par former une diagonale du faux qui fragilisera les comptes de 2024 et de 2025. Or, en ville comme dans les campagnes, les Français attendent la fin des « Quarante Piteuses ». Il faut maintenant être deux pour rentrer le salaire qu'une personne gagnait il y a vingt ans. Cela ne passe plus. Pourtant, 600 milliards d'euros dépensés en protection sociale devraient suffire à protéger 70 millions de Français. Nous n'avons eu ni la mousson, ni les criquets, seulement douze ans de macronisme... Nous voterons donc la motion. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	353
Nombre de suffrages exprimés .....	352
Majorité absolue .....	177
Pour l'adoption .....	235
contre .....	117

*(La motion de rejet préalable est adoptée.)*

**Mme la présidente.** En conséquence, le projet de loi est rejeté.

4

## ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, demain, à quatorze heures :

Questions au Gouvernement.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinq.)*

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra